



États financiers annuels

pour l'exercice clos le 31 août 2023

États de la situation financière (en milliers, sauf les montants par part)

Aux 31 août 2023 et 2022 (note 1)

	31 août 2023	31 août 2022
Actif		
Actif courant		
Placements (actifs financiers non dérivés) † (notes 2 et 3)	393 178 \$	310 717 \$
Trésorerie, y compris les avoirs en devises, à la juste valeur	6 026	5 791
Marge	1 617	1 673
Intérêts à recevoir	26	4
Dividendes à recevoir	1 439	1 053
Montant à recevoir à la vente de titres en portefeuille	790	17
Montant à recevoir à l'émission de parts	528	800
Actifs dérivés	782	429
Total de l'actif	404 386	320 484
Passif		
Passif courant		
Montant à payer à l'acquisition de titres en portefeuille	1 431	17
Montant à payer au rachat de parts	735	819
Passifs dérivés	1 128	1 115
Total du passif	3 294	1 951
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 5)	401 092 \$	318 533 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	s. o.	15 613 \$
Catégorie Plus	13 387 \$	710 \$
Catégorie Plus T4	– \$	– \$
Catégorie Plus T6	– \$	– \$
Catégorie Plus-H	110 \$	67 \$
Catégorie Plus-H T4	– \$	– \$
Catégorie Plus-H T6	– \$	– \$
Catégorie C	2 172 \$	1 947 \$
Catégorie I	1 507 \$	1 535 \$
Catégorie Plus-F	708 \$	378 \$
Catégorie Plus-F T4	– \$	– \$
Catégorie Plus-F T6	– \$	– \$
Catégorie Plus-FH	2 \$	2 \$
Catégorie Plus-FH T4	– \$	– \$
Catégorie Plus-FH T6	– \$	– \$
Catégorie Plus-N	– \$	– \$
Catégorie Plus-N T4	– \$	– \$
Catégorie Plus-N T6	– \$	– \$
Catégorie Plus-NH	– \$	– \$
Catégorie Plus-NH T4	– \$	– \$
Catégorie Plus-NH T6	– \$	– \$
Catégorie O	371 726 \$	287 629 \$
Catégorie OH	11 480 \$	10 652 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (note 5)		
Catégorie A	s. o.	12,16 \$
Catégorie Plus	14,85 \$	12,51 \$
Catégorie Plus T4	10,54 \$	9,31 \$
Catégorie Plus T6	9,42 \$	8,51 \$
Catégorie Plus-H	15,21 \$	13,45 \$
Catégorie Plus-H T4	10,39 \$	9,72 \$
Catégorie Plus-H T6	9,20 \$	8,78 \$
Catégorie C	17,12 \$	14,45 \$
Catégorie I	18,30 \$	15,28 \$
Catégorie Plus-F	14,97 \$	12,49 \$
Catégorie Plus-F T4	11,47 \$	10,02 \$
Catégorie Plus-F T6	10,20 \$	9,07 \$
Catégorie Plus-FH	15,58 \$	13,60 \$
Catégorie Plus-FH T4	11,16 \$	10,28 \$
Catégorie Plus-FH T6	10,12 \$	9,43 \$

	31 août 2023	31 août 2022
Catégorie Plus-N	15,62 \$	13,09 \$
Catégorie Plus-N T4	11,47 \$	10,02 \$
Catégorie Plus-N T6	10,02 \$	8,93 \$
Catégorie Plus-NH	15,32 \$	13,55 \$
Catégorie Plus-NH T4	11,16 \$	10,28 \$
Catégorie Plus-NH T6	9,85 \$	9,28 \$
Catégorie O	20,90 \$	17,41 \$
Catégorie OH	16,57 \$	14,47 \$

† Prêt de titres

Les tableaux ci-après indiquent que le Mandat avait des actifs qui faisaient l'objet d'opérations de prêt de titres en cours aux 31 août 2023 et 2022.

	Valeur globale des titres prêtés (en milliers de dollars)	Valeur globale de la garantie donnée (en milliers de dollars)
31 août 2023	16 170	17 101
31 août 2022	8 504	9 201

Type de garantie* (en milliers de dollars)

	i	ii	iii	iv
31 août 2023	–	17 101	–	–
31 août 2022	–	9 201	–	–

* Les définitions se trouvent à la note 2k.

Organisation du Mandat (note 1)

Le Mandat a été créé le 19 novembre 1999 (désignée la date de création).

	Date de début des activités
Catégorie Plus	31 mai 2016
Catégorie Plus T4	31 mai 2016
Catégorie Plus T6	31 mai 2016
Catégorie Plus-H	31 mai 2016
Catégorie Plus-H T4	31 mai 2016
Catégorie Plus-H T6	31 mai 2016
Catégorie C	16 février 2006
Catégorie I	17 février 2006
Catégorie Plus-F	31 mai 2016
Catégorie Plus-F T4	31 mai 2016
Catégorie Plus-F T6	31 mai 2016
Catégorie Plus-FH	31 mai 2016
Catégorie Plus-FH T4	31 mai 2016
Catégorie Plus-FH T6	31 mai 2016
Catégorie Plus-N	31 mai 2016
Catégorie Plus-N T4	31 mai 2016
Catégorie Plus-N T6	31 mai 2016
Catégorie Plus-NH	31 mai 2016
Catégorie Plus-NH T4	31 mai 2016
Catégorie Plus-NH T6	31 mai 2016
Catégorie O	15 mars 2005
Catégorie OH	31 mai 2016

Mandat privé d'actions internationales CIBC

États du résultat global

(en milliers, sauf les montants par part)

Pour les périodes closes les 31 août 2023 et 2022 (note 1)

	31 août 2023	31 août 2022
Profit net (perte nette) sur instruments financiers		
Intérêts aux fins de distribution	1 924 \$	184 \$
Revenu de dividendes	10 423	9 322
Profit (perte) sur dérivés	3 999	(7 426)
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés		
Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	(3 818)	2 988
Profit net (perte nette) réalisé(e) de change (notes 2f et g)	1 370	1 859
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	56 642	(69 843)
Profit net (perte nette) sur instruments financiers	70 540	(62 916)
Autres produits		
Profit (perte) de change sur la trésorerie	(49)	(398)
Revenu tiré du prêt de titres ±	102	72
	53	(326)
Charges (note 6)		
Frais de gestion ±±	356	442
Frais d'administration fixes ±±±	45	57
Honoraires versés aux membres du comité d'examen indépendant	-	-
Coûts de transaction ±±±±	404	549
Retenues d'impôt (note 7)	1 039	909
	1 844	1 957
Renoncations / prises en charge par le gestionnaire	(4)	(1)
	1 840	1 956

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	68 753	(65 198)
---	---------------	-----------------

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie (à l'exclusion des distributions)		
Catégorie A	2 687 \$	(3 999) \$
Catégorie Plus	242 \$	(539) \$
Catégorie Plus T4	-	-
Catégorie Plus T6	-	-
Catégorie Plus-H	10 \$	(11) \$
Catégorie Plus-H T4	-	-
Catégorie Plus-H T6	-	-
Catégorie C	357 \$	(521) \$
Catégorie I	292 \$	(364) \$
Catégorie Plus-F	87 \$	(91) \$
Catégorie Plus-F T4	-	-
Catégorie Plus-F T6	-	-
Catégorie Plus-FH	-	-
Catégorie Plus-FH T4	-	-
Catégorie Plus-FH T6	-	-
Catégorie Plus-N	-	-
Catégorie Plus-N T4	-	-
Catégorie Plus-N T6	-	-
Catégorie Plus-NH	-	-
Catégorie Plus-NH T4	-	-
Catégorie Plus-NH T6	-	-
Catégorie O	63 231 \$	(58 457) \$
Catégorie OH	1 847 \$	(1 216) \$

Nombre moyen de parts en circulation pour la période, par catégorie		
Catégorie A	1 194	1 333
Catégorie Plus	208	150
Catégorie Plus T4	-	-
Catégorie Plus T6	-	-
Catégorie Plus-H	6	6
Catégorie Plus-H T4	-	-
Catégorie Plus-H T6	-	-
Catégorie C	132	148
Catégorie I	93	102
Catégorie Plus-F	34	31
Catégorie Plus-F T4	-	-
Catégorie Plus-F T6	-	-
Catégorie Plus-FH	-	-
Catégorie Plus-FH T4	-	-
Catégorie Plus-FH T6	-	-
Catégorie Plus-N	-	-
Catégorie Plus-N T4	-	-
Catégorie Plus-N T6	-	-

	31 août 2023	31 août 2022
Catégorie Plus-NH	-	-
Catégorie Plus-NH T4	-	-
Catégorie Plus-NH T6	-	-
Catégorie O	17 341	14 981
Catégorie OH	778	729
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (à l'exclusion des distributions)		
Catégorie A	2,25 \$	(3,01) \$
Catégorie Plus	1,17 \$	(3,58) \$
Catégorie Plus T4	1,64 \$	(2,39) \$
Catégorie Plus T6	1,48 \$	(2,20) \$
Catégorie Plus-H	1,59 \$	(1,86) \$
Catégorie Plus-H T4	1,06 \$	(1,54) \$
Catégorie Plus-H T6	0,99 \$	(1,34) \$
Catégorie C	2,70 \$	(3,52) \$
Catégorie I	3,14 \$	(3,55) \$
Catégorie Plus-F	2,54 \$	(2,91) \$
Catégorie Plus-F T4	1,91 \$	(2,37) \$
Catégorie Plus-F T6	1,73 \$	(2,19) \$
Catégorie Plus-FH	1,98 \$	(0,88) \$
Catégorie Plus-FH T4	1,32 \$	(1,39) \$
Catégorie Plus-FH T6	1,28 \$	(1,25) \$
Catégorie Plus-N	2,53 \$	(3,01) \$
Catégorie Plus-N T4	1,91 \$	(2,37) \$
Catégorie Plus-N T6	1,66 \$	(2,13) \$
Catégorie Plus-NH	1,77 \$	(1,74) \$
Catégorie Plus-NH T4	1,32 \$	(1,39) \$
Catégorie Plus-NH T6	1,15 \$	(1,21) \$
Catégorie O	3,64 \$	(3,90) \$
Catégorie OH	2,37 \$	(1,68) \$

± Revenu tiré du prêt de titres (note 2k)

	31 août 2023	%	31 août 2022	%
	(en milliers)	du revenu brut tiré du prêt de titres	(en milliers)	du revenu brut tiré du prêt de titres
Revenu brut tiré du prêt de titres	137 \$	100,0	97 \$	100,0
Intérêts versés sur la garantie	-	-	-	-
Retenues d'impôt	-	-	(2)	(2,1)
Rémunération des placeurs pour compte – Bank of New York Mellon Corp. (The)	(35)	(25,5)	(23)	(23,7)
Revenu tiré du prêt de titres	102 \$	74,5	72 \$	74,2

±± Taux maximums annuels des frais de gestion facturables (note 6)

Catégorie Plus	1,60 %
Catégorie Plus T4	1,60 %
Catégorie Plus T6	1,60 %
Catégorie Plus-H	1,60 %
Catégorie Plus-H T4	1,60 %
Catégorie Plus-H T6	1,60 %
Catégorie C	1,75 %
Catégorie I	0,75 %
Catégorie Plus-F	0,60 %
Catégorie Plus-F T4	0,60 %
Catégorie Plus-F T6	0,60 %
Catégorie Plus-FH	0,60 %
Catégorie Plus-FH T4	0,60 %
Catégorie Plus-FH T6	0,60 %
Catégorie Plus-N	0,60 %
Catégorie Plus-N T4	0,60 %
Catégorie Plus-N T6	0,60 %
Catégorie Plus-NH	0,60 %
Catégorie Plus-NH T4	0,60 %
Catégorie Plus-NH T6	0,60 %
Catégorie O	0,00 %
Catégorie OH	0,00 %

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Mandat privé d'actions internationales CIBC

±±± Frais d'administration fixes (note 6)

Catégorie Plus	0,10 %
Catégorie Plus T4	0,10 %
Catégorie Plus T6	0,10 %
Catégorie Plus-H	0,10 %
Catégorie Plus-H T4	0,10 %
Catégorie Plus-H T6	0,10 %
Catégorie C	0,10 %
Catégorie I	0,10 %
Catégorie Plus-F	0,07 %
Catégorie Plus-F T4	0,07 %
Catégorie Plus-F T6	0,07 %
Catégorie Plus-FH	0,07 %
Catégorie Plus-FH T4	0,07 %
Catégorie Plus-FH T6	0,07 %
Catégorie Plus-N	0,07 %
Catégorie Plus-N T4	0,07 %
Catégorie Plus-N T6	0,07 %
Catégorie Plus-NH	0,07 %
Catégorie Plus-NH T4	0,07 %
Catégorie Plus-NH T6	0,07 %
Catégorie O	s. o.
Catégorie OH	s. o.

±±± Commissions de courtage et honoraires (notes 8 et 9)

	2023	2022
Commissions de courtage et autres honoraires (en milliers de dollars)		
Total payé	218	250
Payé à Marchés mondiaux CIBC inc.	-	-
Payé à CIBC World Markets Corp.	-	-
Rabais de courtage (en milliers de dollars)		
Total payé	89	87
Payé à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp.	-	-

Fournisseur de services (note 9)

Les montants versés par le Mandat (incluant toutes les taxes applicables) à la Compagnie Trust CIBC Mellon au titre des frais de garde, et à la Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon (désignée *STM CIBC*) au titre des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille (déduction faite des prises en charge) pour les périodes closes les 31 août 2023 et 2022 étaient les suivants :

	2023	2022
(en milliers de dollars)	34	24

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en milliers)

Pour les périodes closes les 31 août 2023 et 2022 (note 1)

	Parts de catégorie A		Parts de catégorie Plus		Parts de catégorie Plus T4		Parts de catégorie Plus T6	
	31 août 2023	31 août 2022	31 août 2023	31 août 2022	31 août 2023	31 août 2022	31 août 2023	31 août 2022
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	2 687 \$	(3 999) \$	242 \$	(539) \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables †								
Du revenu de placement net	–	(187)	–	(13)	–	–	–	–
	–	(187)	–	(13)	–	–	–	–
Transactions sur parts rachetables								
Montant reçu à l'émission de parts	553	1 173	21 123	2 225	–	–	–	–
Montant reçu au réinvestissement des distributions	–	184	–	13	–	–	–	–
Montant payé au rachat de parts	(18 853)	(3 227)	(8 688)	(1 977)	–	–	–	–
	(18 300)	(1 870)	12 435	261	–	–	–	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(15 613)	(6 056)	12 677	(291)	–	–	–	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	15 613	21 669	710	1 001	–	–	–	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	– \$	15 613 \$	13 387 \$	710 \$	– \$	– \$	– \$	– \$

Parts rachetables émises et en circulation (note 5)

Aux 31 août 2023 et 2022

Solde au début de la période	1 284	1 416	57	64	–	–	–	–
Parts rachetables émises	42	86	1 427	144	–	–	–	–
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	–	12	–	1	–	–	–	–
	1 326	1 514	1 484	209	–	–	–	–
Parts rachetables rachetées	(1 326)	(230)	(583)	(152)	–	–	–	–
Solde à la fin de la période	–	1 284	901	57	–	–	–	–

	Parts de catégorie Plus-H		Parts de catégorie Plus-H T4		Parts de catégorie Plus-H T6		Parts de catégorie C	
	31 août 2023	31 août 2022	31 août 2023	31 août 2022	31 août 2023	31 août 2022	31 août 2023	31 août 2022
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	10 \$	(11) \$	– \$	– \$	– \$	– \$	357 \$	(521) \$
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables †								
Du revenu de placement net	–	(1)	–	–	–	–	–	(26)
	–	(1)	–	–	–	–	–	(26)
Transactions sur parts rachetables								
Montant reçu à l'émission de parts	33	–	–	–	–	–	806	189
Montant reçu au réinvestissement des distributions	–	1	–	–	–	–	–	25
Montant payé au rachat de parts	–	(22)	–	–	–	–	(938)	(730)
	33	(21)	–	–	–	–	(132)	(516)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	43	(33)	–	–	–	–	225	(1 063)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	67	100	–	–	–	–	1 947	3 010
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	110 \$	67 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	2 172 \$	1 947 \$

Parts rachetables émises et en circulation (note 5)

Aux 31 août 2023 et 2022

Solde au début de la période	5	6	–	–	–	–	135	165
Parts rachetables émises	2	–	–	–	–	–	47	11
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	–	1	–	–	–	–	–	2
	7	7	–	–	–	–	182	178
Parts rachetables rachetées	–	(2)	–	–	–	–	(55)	(43)
Solde à la fin de la période	7	5	–	–	–	–	127	135

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en milliers) (suite)

Pour les périodes closes les 31 août 2023 et 2022 (note 1)

	Parts de catégorie I		Parts de catégorie Plus-F		Parts de catégorie Plus-F T4		Parts de catégorie Plus-F T6	
	31 août 2023	31 août 2022	31 août 2023	31 août 2022	31 août 2023	31 août 2022	31 août 2023	31 août 2022
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	292 \$	(364) \$	87 \$	(91) \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡								
Du revenu de placement net	–	(40)	–	(10)	–	–	–	–
	–	(40)	–	(10)	–	–	–	–
Transactions sur parts rachetables								
Montant reçu à l'émission de parts	1 007	344	317	2	–	–	–	–
Montant reçu au réinvestissement des distributions	–	40	–	9	–	–	–	–
Montant payé au rachat de parts	(1 327)	(556)	(74)	(292)	–	–	–	–
	(320)	(172)	243	(281)	–	–	–	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(28)	(576)	330	(382)	–	–	–	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	1 535	2 111	378	760	–	–	–	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	1 507 \$	1 535 \$	708 \$	378 \$	– \$	– \$	– \$	– \$

Parts rachetables émises et en circulation (note 5)

Aux 31 août 2023 et 2022

Solde au début de la période	100	110	30	48	–	–	–	–
Parts rachetables émises	55	19	22	–	–	–	–	–
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	–	2	–	1	–	–	–	–
	155	131	52	49	–	–	–	–
Parts rachetables rachetées	(73)	(31)	(5)	(19)	–	–	–	–
Solde à la fin de la période	82	100	47	30	–	–	–	–

	Parts de catégorie Plus-FH		Parts de catégorie Plus-FH T4		Parts de catégorie Plus-FH T6		Parts de catégorie Plus-N	
	31 août 2023	31 août 2022	31 août 2023	31 août 2022	31 août 2023	31 août 2022	31 août 2023	31 août 2022
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡								
Du revenu de placement net	–	–	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	–	–	–	–	–
Transactions sur parts rachetables								
Montant reçu à l'émission de parts	–	2	–	–	–	–	–	–
Montant reçu au réinvestissement des distributions	–	–	–	–	–	–	–	–
Montant payé au rachat de parts	–	–	–	–	–	–	–	–
	–	2	–	–	–	–	–	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	–	2	–	–	–	–	–	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	2	–	–	–	–	–	–	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	2 \$	2 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$

Parts rachetables émises et en circulation (note 5)

Aux 31 août 2023 et 2022

Solde au début de la période	–	–	–	–	–	–	–	–
Parts rachetables émises	–	–	–	–	–	–	–	–
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	–	–	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	–	–	–	–	–
Parts rachetables rachetées	–	–	–	–	–	–	–	–
Solde à la fin de la période	–	–	–	–	–	–	–	–

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en milliers) (suite)

Pour les périodes closes les 31 août 2023 et 2022 (note 1)

	Parts de catégorie Plus-N T4		Parts de catégorie Plus-N T6		Parts de catégorie Plus-NH		Parts de catégorie Plus-NH T4	
	31 août 2023	31 août 2022	31 août 2023	31 août 2022	31 août 2023	31 août 2022	31 août 2023	31 août 2022
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡								
Du revenu de placement net	-	-	-	-	-	-	-	-
Transactions sur parts rachetables								
Montant reçu à l'émission de parts	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant reçu au réinvestissement des distributions	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant payé au rachat de parts	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	-	-	-	-	-	-	-	-
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Parts rachetables émises et en circulation (note 5)								
Aux 31 août 2023 et 2022								
Solde au début de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Parts rachetables émises	-	-	-	-	-	-	-	-
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	-	-	-	-	-	-	-	-
Parts rachetables rachetées	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde à la fin de la période	-	-	-	-	-	-	-	-

	Parts de catégorie Plus-NH T6		Parts de catégorie O		Parts de catégorie OH	
	31 août 2023	31 août 2022	31 août 2023	31 août 2022	31 août 2023	31 août 2022
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	- \$	- \$	63 231 \$	(58 457) \$	1 847 \$	(1 216) \$
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡						
Du revenu de placement net	-	-	(2 267)	(6 983)	(86)	(340)
Transactions sur parts rachetables						
Montant reçu à l'émission de parts	-	-	101 077	114 376	2 718	1 122
Montant reçu au réinvestissement des distributions	-	-	2 262	6 968	82	319
Montant payé au rachat de parts	-	-	(80 206)	(52 202)	(3 733)	(957)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	-	-	84 097	3 702	828	(1 072)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	-	-	287 629	283 927	10 652	11 724
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	- \$	- \$	371 726 \$	287 629 \$	11 480 \$	10 652 \$
Parts rachetables émises et en circulation (note 5)						
Aux 31 août 2023 et 2022						
Solde au début de la période	-	-	16 524	13 044	736	707
Parts rachetables émises	-	-	5 222	5 776	183	69
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	-	-	120	332	6	20
Parts rachetables rachetées	-	-	(21 866)	(19 152)	(925)	(796)
Solde à la fin de la période	-	-	17 785	16 524	693	736

‡ Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital (note 7)

En décembre 2022, le Mandat disposait des pertes en capital et des pertes autres qu'en capital nettes suivantes (en milliers de dollars) pouvant être reportées en avant aux fins de l'impôt :

Total des pertes en capital nettes	Total des pertes autres qu'en capital venant à échéance de 2032 à 2042
5 646	-

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Tableaux des flux de trésorerie (en milliers)

Pour les périodes closes les 31 août 2023 et 2022 (note 1)

	31 août 2023	31 août 2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation (à l'exclusion des distributions)	68 753 \$	(65 198) \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (profit) de change sur la trésorerie	49	398
(Profit net) perte nette réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	3 818	(2 988)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	(56 642)	69 843
Achat de placements	(712 931)	(530 683)
Produits de la vente de placements	683 595	458 708
Marge	56	125
Intérêts à recevoir	(22)	(4)
Dividendes à recevoir	(386)	(404)
	(13 710)	(70 203)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu à l'émission de parts	127 906	120 158
Montant payé au rachat de parts	(113 903)	(59 285)
Distributions versées aux porteurs de parts	(9)	(41)
	13 994	60 832
Augmentation (diminution) de la trésorerie pendant la période		
	284	(9 371)
Perte (profit) de change sur la trésorerie		
	(49)	(398)
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période		
	5 791	15 560
Trésorerie (découvert bancaire) à la fin de la période		
	6 026 \$	5 791 \$
Intérêts reçus		
	1 902 \$	180 \$
Dividendes reçus, nets des retenues d'impôts		
	8 998 \$	8 009 \$

Mandat privé d'actions internationales CIBC

Inventaire du portefeuille Au 31 août 2023

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
ACTIONS CANADIENNES				
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	31 870	2 757	3 418	
Thomson Reuters Corp.	7 400	1 090	1 288	
		3 847	4 706	1,2 %
TOTAL DES ACTIONS CANADIENNES				
		3 847	4 706	1,2 %
ACTIONS INTERNATIONALES				
¹Australie (note 10)				
Atlassian Corp. PLC	7 680	2 033	2 118	
Australia and New Zealand Banking Group Ltd.	69 910	1 501	1 542	
BHP Group Ltd.	89 848	3 641	3 490	
Bluescope Steel Ltd.	38 375	723	701	
Cochlear Ltd.	9 658	1 945	2 291	
Commonwealth Bank of Australia	12 334	1 055	1 098	
CSL Ltd.	10 168	2 640	2 426	
Macquarie Group Ltd.	11 596	1 920	1 791	
National Australia Bank Ltd.	13 628	309	343	
Rio Tinto Ltd.	7 735	797	757	
Sonic Healthcare Ltd.	48 821	1 583	1 371	
Stockland	218 392	878	806	
Wesfarmers Ltd.	41 058	1 980	1 931	
Woodside Energy Group Ltd.	37 778	1 133	1 219	
Woolworths Group Ltd.	14 342	491	477	
		22 629	22 361	5,6 %
⁴Belgique (note 10)				
KBC Group NV	8 370	713	742	
Solvay SA	5 925	647	927	
Umicore SA	9 071	521	325	
		1 881	1 994	0,5 %
Bermudes				
Arch Capital Group Ltd.	16 360	1 566	1 699	
		1 566	1 699	0,4 %
³Danemark (note 10)				
A.P. Møller - Maersk AS, catégorie B	235	590	576	
DSV AS	9 666	2 055	2 480	
Novo Nordisk AS, catégorie B	43 004	5 264	10 718	
Novozymes AS, catégorie B	17 177	1 342	1 005	
Tryg AS	23 183	712	598	
Vestas Wind Systems AS	27 558	1 073	860	
		11 036	16 237	4,1 %
⁴Finlande (note 10)				
Elisa OYJ	8 256	584	548	
Neste OYJ	8 142	465	402	
Nordea Bank ABP	30 940	428	458	
Orion OYJ, catégorie B	11 989	685	662	
		2 162	2 070	0,5 %
⁴France (note 10)				
Air Liquide SA	19 337	3 679	4 721	
Airbus SE	12 999	2 063	2 570	
BNP Paribas SA	27 958	2 083	2 443	
Cappemini SE	3 506	756	884	
Compagnie de Saint-Gobain SA	13 986	1 115	1 229	
Crédit Agricole SA	59 139	870	1 007	
Engie	16 970	270	369	
EssilorLuxottica SA	2 666	568	677	
Ipsen SA	2 959	460	518	
L'Oréal SA	7 574	3 683	4 495	
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	7 207	5 632	8 235	
Pernod-Ricard SA	13 500	3 407	3 580	
Publicis Groupe	8 775	727	925	
Safran SA	6 125	948	1 326	
Sanofi SA	26 278	3 405	3 782	
Schneider Electric SE	20 368	3 754	4 717	
Teleperformance	1 250	492	234	
TotalEnergies SE	34 245	2 207	2 903	
Veolia Environnement SA	16 264	656	686	
Vinci SA	12 427	1 733	1 870	
		38 508	47 171	11,8 %
⁴Allemagne (note 10)				
Allianz SE, actions nominatives	6 262	1 904	2 057	
BASF SE	10 349	910	708	
Bayer AG, actions nominatives	11 968	900	885	
Bayerische Motoren Werke (BMW) AG	8 543	1 039	1 214	
Brenntag SE	2 925	296	320	
Deutsche Boerse AG	4 089	887	981	

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Deutsche Post AG, actions nominatives	33 276	2 486	2 097	
Deutsche Telekom AG, actions nominatives	60 057	1 508	1 737	
Hannover Rueckversicherungs SE	3 159	805	908	
HeidelbergCement AG	8 754	899	951	
Infineon Technologies AG	37 818	1 725	1 826	
Mercedes-Benz Group AG	18 665	1 621	1 845	
Merck KGaA	2 684	612	651	
SAP SE	20 375	3 111	3 840	
Siemens AG, actions nominatives	8 652	1 559	1 756	
Siemens Healthineers AG	10 286	702	696	
Symrise AG	10 161	1 593	1 431	
		22 557	23 903	6,0 %
⁶Hong Kong (note 10)				
AIA Group Ltd.	261 853	3 384	3 202	
China Mengniu Dairy Co. Ltd.	82 079	433	373	
SITC International Holdings Co. Ltd.	190 540	709	480	
Technic Industries Co. Ltd.	17 510	396	233	
WH Group Ltd.	805 857	574	561	
		5 496	4 849	1,2 %
Inde				
HDFC Bank Ltd.	15 682	430	401	
HDFC Bank Ltd., CAAÉ	6 947	619	585	
ICICI Bank Ltd., CAAÉ	52 160	1 572	1 633	
Tata Consultancy Services Ltd.	11 057	584	605	
		3 205	3 224	0,8 %
Indonésie				
PT Bank Central Asia TBK	679 376	488	553	
PT Telkom Indonesia (Persero) TBK	1 151 068	388	380	
		876	933	0,2 %
⁴Irlande (note 10)				
Accenture PLC, catégorie A	3 330	1 028	1 457	
Aon PLC	5 100	1 684	2 297	
CRH PLC	4 359	283	339	
DCC PLC	10 297	970	761	
Experian PLC	27 430	1 106	1 294	
ICON PLC	7 730	2 176	2 715	
Kerry Group PLC, catégorie A	4 924	760	621	
STERIS PLC	5 470	1 319	1 697	
		9 326	11 181	2,8 %
⁷Israël (note 10)				
Bank Hapoalim B.M.	74 657	868	835	
Israel Discount Bank, catégorie A	111 337	792	752	
Mizrahi Tefahot Bank Ltd.	18 410	890	818	
		2 550	2 405	0,6 %
⁴Italie (note 10)				
Enel SPA	123 950	1 125	1 125	
Ferrari NV	12 550	3 239	5 376	
Poste Italiane SPA	61 796	1 012	927	
Snam SPA	150 975	1 046	1 053	
UniCredit SPA	15 293	405	503	
		6 827	8 984	2,2 %
Japon				
Advantest Corp.	7 400	1 351	1 252	
Bridgestone Corp.	15 742	816	826	
Daiichi Sankyo Co. Ltd.	75 379	2 613	3 000	
Daikin Industries Ltd.	10 933	2 766	2 554	
Daito Trust Construction Co. Ltd.	7 032	1 040	1 048	
Daiwa House Industry Co. Ltd.	33 463	1 315	1 256	
FANUC Corp.	51 572	2 715	1 982	
Fast Retailing Co. Ltd.	3 853	1 256	1 194	
GLP J-REIT	231	416	294	
GMO Payment Gateway Inc.	8 564	1 191	733	
Hakuhodo DY Holdings Inc.	32 564	408	418	
Hamamatsu Photonics K.K.	5 964	396	373	
Hitachi Ltd.	5 448	393	489	
Hoya Corp.	5 382	751	807	
Hulic Co. Ltd.	79 288	959	961	
Isuzu Motors Ltd.	51 401	853	889	
ITOCHU Corp.	22 010	863	1 116	
Japan Tobacco Inc.	43 988	1 132	1 301	
Kawasaki Kisen Kaisha Ltd.	14 607	452	661	
KDDI Corp.	61 386	2 568	2 466	
Keyence Corp.	7 410	4 139	4 157	
Komatsu Ltd.	26 532	841	1 020	
Kurita Water Industries Ltd.	13 026	618	686	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Mandat privé d'actions internationales CIBC

Inventaire du portefeuille Au 31 août 2023 (suite)

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Marubeni Corp.	14 130	255	312	
Mazda Motor Corp.	55 145	660	776	
Mitsubishi Corp.	25 209	1 126	1 680	
Mitsubishi Estate Co. Ltd.	64 470	1 043	1 110	
Mitsubishi UFJ Financial Group Inc.	158 995	1 175	1 714	
Mitsui & Co. Ltd.	29 709	1 234	1 495	
Mizuho Financial Group Inc.	22 809	461	508	
Murata Manufacturing Co. Ltd.	9 686	954	732	
Nidec Corp.	18 304	2 041	1 287	
Nintendo Co. Ltd.	24 744	1 652	1 434	
Nippon Express Holdings Inc.	10 243	827	719	
Nippon Yusen Kabushiki Kaisha	23 535	752	846	
NOF CORP.	10 237	614	624	
Olympus Corp.	31 077	811	567	
Recruit Holdings Co. Ltd.	39 613	2 053	1 907	
Seiko Epson Corp.	43 258	876	915	
Shimano Inc.	3 760	854	745	
Shin-Etsu Chemicals Co. Ltd.	65 600	2 695	2 825	
Shiseido Co. Ltd.	17 542	981	962	
SoftBank Corp.	25 341	412	393	
Sony Group Corp.	22 883	2 693	2 572	
Subaru Corp.	35 010	855	909	
SUMCO Corp.	36 612	752	661	
Sumitomo Mitsui Financial Group Inc.	29 291	1 388	1 809	
Sysmex Corp.	7 912	978	567	
Takeda Pharmaceutical Co. Ltd.	59 048	2 554	2 466	
Tokio Marine Holdings Inc.	78 532	1 776	2 342	
Tokyo Electron Ltd.	4 464	649	896	
Tokyo Gas Co. Ltd.	28 182	733	881	
Toyota Motor Corp.	126 886	2 625	2 954	
Toyota Tsusho Corp.	14 261	922	1 147	
Uni-Charm Corp.	9 560	509	515	
		67 762	68 753	17,1 %
Jordanie				
Hikma Pharmaceuticals PLC	23 942	618	894	
		618	894	0,2 %
⁴Luxembourg (note 10)				
Tenaris SA	25 636	571	553	
		571	553	0,1 %
⁴Pays-Bas (note 10)				
Adyen NV	1 085	2 303	1 224	
ASM International NV	2 920	1 179	1 900	
ASML Holding NV	6 258	3 735	5 560	
ASML Holding NV, actions nominatives	1 870	1 136	1 669	
ING Groep NV	19 572	301	375	
Koninklijke Ahold Delhaize NV	31 498	1 312	1 392	
Prosus NV	13 704	1 680	1 277	
Stellantis NV	46 774	951	1 173	
		12 597	14 570	3,6 %
⁹Nouvelle-Zélande (note 10)				
Spark New Zealand Ltd.	103 365	435	423	
		435	423	0,1 %
⁸Norvège (note 10)				
Aker BP ASA	18 432	748	677	
Equinor ASA	38 098	1 268	1 581	
Mowi ASA	15 587	438	382	
Norsk Hydro ASA	75 271	633	563	
		3 087	3 203	0,8 %
¹¹Singapour (note 10)				
Capitaland Investment Ltd. of Singapore	163 270	530	528	
DBS Group Holdings Ltd.	29 832	996	992	
Oversea-Chinese Banking Corp. Ltd.	124 401	1 583	1 560	
Parkway Life REIT	118 281	463	454	
Singapore Telecommunications Ltd.	279 970	647	665	
United Overseas Bank Ltd.	10 773	326	306	
		4 545	4 505	1,1 %
⁴Espagne (note 10)				
Amadeus IT Group SA	24 332	2 010	2 256	
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA	59 826	367	638	
Banco Santander SA	70 281	287	370	
Iberdrola SA	145 353	2 038	2 330	
Naturgy Energy Group SA	17 791	715	696	

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Red Electrica Corp. SA	42 097	1 072	924	
		6 489	7 214	1,8 %
¹⁰Suède (note 10)				
Assa Abloy AB, catégorie B	42 611	1 395	1 296	
Atlas Copco AB, catégorie A	114 052	1 691	2 037	
Boliden AB	14 723	659	529	
Evolution AB	11 350	1 908	1 659	
Hexagon AB, catégorie B	113 911	1 726	1 374	
Holmen AB, catégorie B	11 372	603	582	
Skandinaviska Enskilda Banken, série A	67 117	1 107	1 051	
Svenska Handelsbanken AB, catégorie A	103 576	1 209	1 168	
Swedbank AB, série A	38 621	849	924	
		11 147	10 620	2,7 %
²Suisse (note 10)				
ABB Ltd., actions nominatives	24 502	910	1 259	
Alcon Inc.	21 963	2 072	2 477	
Barry Callebaut AG	191	548	450	
Coca-Cola HBC AG	18 337	749	714	
Givaudan SA, actions nominatives	99	518	446	
Julius Baer Group Ltd.	28 731	2 376	2 694	
Lonza Group AG, actions nominatives	1 190	951	887	
Nestlé SA, actions nominatives	54 940	7 921	8 926	
Novartis AG, actions nominatives	39 096	4 318	5 316	
Roche Holding AG Genussscheine	9 895	4 299	3 924	
Sika AG, actions nominatives	6 610	2 220	2 524	
Straumann Holding AG	9 202	1 621	1 880	
Swiss Life Holding AG, actions nominatives	1 357	1 069	1 148	
UBS Group AG, actions nominatives	47 015	975	1 683	
Zurich Insurance Group AG	1 614	864	1 022	
		31 411	35 350	8,8 %
⁵Royaume-Uni (note 10)				
3i Group PLC	8 051	267	274	
Anglo American PLC	12 369	620	444	
AstraZeneca PLC	34 135	5 243	6 195	
BAE Systems PLC	84 168	1 366	1 448	
Barclays PLC	247 427	656	623	
Barratt Developments PLC	99 812	750	773	
BP PLC	188 805	1 376	1 576	
British American Tobacco PLC	39 622	2 096	1 773	
Bunzl PLC	16 535	865	800	
Compass Group PLC	70 804	2 299	2 412	
Diageo PLC	72 916	4 034	4 035	
Evrax PLC	67 121	702	-	
Ferguson PLC	10 468	1 928	2 295	
GSK PLC	31 838	879	754	
HSBC Holdings PLC	304 566	2 570	3 036	
Imperial Brands PLC	37 485	1 043	1 147	
InterContinental Hotels Group PLC	12 894	1 075	1 310	
Linde PLC	2 500	1 137	1 307	
London Stock Exchange Group PLC	15 682	1 815	2 192	
Mondi PLC	37 349	816	838	
National Grid PLC	53 446	871	901	
Persimmon PLC	29 129	1 059	531	
Prudential PLC	38 438	733	633	
RELX PLC	79 488	2 865	3 501	
Rio Tinto PLC	17 954	1 582	1 494	
Shell PLC	93 014	2 810	3 863	
Standard Chartered PLC	72 262	720	879	
Tesco PLC	193 841	818	881	
Unilever PLC	65 014	4 412	4 489	
Vodafone Group PLC	279 885	601	351	
		48 008	50 755	12,7 %
États-Unis				
EPAM Systems Inc.	2 690	1 480	941	
MercadoLibre Inc.	11	20	21	
Mettler-Toledo International Inc.	650	975	1 066	
ResMed Inc.	3 464	885	747	
		3 360	2 775	0,7 %
TOTAL DES ACTIONS INTERNATIONALES		318 649	346 626	86,4 %
TOTAL DES ACTIONS		322 496	351 332	87,6 %
TOTAL DES PLACEMENTS AVANT LES PLACEMENTS À COURT TERME		322 496	351 332	87,6 %

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Mandat privé d'actions internationales CIBC

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
PLACEMENTS À COURT TERME (note 11)							
Gouvernement du Canada	4,89 %	2023/09/14	bon du Trésor	100 000	99	100	
Gouvernement du Canada	4,95 %	2023/10/12	bon du Trésor	500 000	493	497	
Gouvernement du Canada	5,03 %	2023/10/26	bon du Trésor	1 250 000	1 233	1 241	
Gouvernement du Canada	5,16 %	2023/12/07	bon du Trésor	750 000	740	740	
Hydro-Québec	5,38 %	2023/09/06	billet à escompte, USD	2 500 000	3 294	3 376	
Banque Nationale du Canada	4,95 %	2023/09/01	dépôt à terme	500 000	500	500	
Banque Nationale du Canada	5,31 %	2023/09/01	dépôt à terme, USD	300 000	405	405	
Province de la Colombie-Britannique	5,39 %	2023/09/01	billet à escompte, USD	8 550 000	11 316	11 553	
Province de la Colombie-Britannique	5,37 %	2023/09/21	billet à escompte, USD	4 200 000	5 518	5 658	
Province de la Colombie-Britannique	5,45 %	2023/10/06	billet à escompte, USD	2 200 000	2 864	2 957	
Province de la Colombie-Britannique	5,46 %	2023/11/20	billet à escompte, USD	1 300 000	1 703	1 736	
Province de Québec	5,38 %	2023/09/06	billet, USD	3 500 000	4 612	4 726	
Province de Québec	5,27 %	2023/09/07	billet, USD	2 800 000	3 687	3 780	
Province de Québec	5,41 %	2023/09/26	billet, USD	3 400 000	4 576	4 577	
TOTAL DES PLACEMENTS À COURT TERME					41 040	41 846	10,4 %
Moins les coûts de transaction inclus dans le coût moyen					(583)		
TOTAL DES PLACEMENTS					362 953	393 178	98,0 %
Marge						1 617	0,4 %
Actifs dérivés						782	0,2 %
Passifs dérivés						(1 128)	(0,3) %
Autres actifs, moins les passifs						6 643	1,7 %
TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES						401 092	100,0 %

¹⁻¹¹ Les numéros de référence des couvertures correspondent au numéro de référence dans le tableau Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme.

Actifs et passifs dérivés – contrats à terme standardisés (note 11)

Valeur contractuelle (\$)	Nom du contrat	Date d'échéance	Nombre de contrats	Devise	Prix par contrat	Juste valeur (\$)	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
40 579 961	Indice MSCI EAEO	septembre 2023	281	USD	2 137,55	40 043 711	(536)
40 579 961	Actifs et passifs dérivés – contrats à terme standardisés					40 043 711	(536)

Au 31 août 2023, un montant de 1 617 354 \$ était déposé à titre de marge des contrats à terme standardisés.

Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme (note 10)

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Valeur nominale	Devise vendue	Valeur nominale	Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/15	AUD	2 390 000	CAD	2 175 103	0,910	0,876	(82)
1	Banque Royale du Canada	A-1+	2023/09/15	AUD	2 715 000	CAD	2 399 585	0,884	0,876	(22)
1	Banque Royale du Canada	A-1+	2023/09/15	AUD	275 000	CAD	248 397	0,903	0,876	(8)
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	AUD	83 339	CAD	72 781	0,873	0,876	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	AUD	15 858	CAD	13 820	0,872	0,876	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	AUD	10 169	CAD	8 838	0,869	0,876	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	AUD	740	CAD	646	0,873	0,876	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	AUD	98	CAD	85	0,869	0,876	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	AUD	14	CAD	12	0,873	0,876	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	AUD	2	CAD	2	0,871	0,876	–
1	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2023/09/15	CAD	2 363 435	AUD	2 715 000	1,149	1,142	(14)
1	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2023/09/15	CAD	2 399 313	AUD	2 665 000	1,111	1,142	66
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	638 309	AUD	729 090	1,142	1,142	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	15 361	AUD	17 604	1,146	1,142	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	7 328	AUD	8 382	1,144	1,142	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	6 954	AUD	7 916	1,138	1,142	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	6 522	AUD	7 499	1,150	1,142	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	6 367	AUD	7 269	1,142	1,142	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	6 099	AUD	6 966	1,142	1,142	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	117	AUD	133	1,142	1,142	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	89	AUD	102	1,144	1,142	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	69	AUD	78	1,138	1,142	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	56	AUD	64	1,142	1,142	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	2	AUD	2	1,145	1,139	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	1	AUD	2	1,136	1,145	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	1	AUD	1	1,138	1,138	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	BRL	14 505	CAD	4 029	0,278	0,272	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	144 871	BRL	538 305	3,716	3,675	(2)
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	22 561	BRL	82 532	3,658	3,675	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	3 896	BRL	14 100	3,619	3,675	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	1 384	BRL	5 143	3,716	3,675	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	211	BRL	772	3,658	3,675	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	26	BRL	98	3,716	3,674	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	4	BRL	15	3,655	3,673	–
1	Banque Royale du Canada	A-1+	2023/09/06	BRL	19 120 000	USD	3 722 959	0,195	0,202	186

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Mandat privé d'actions internationales CIBC

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Valeur nominale	Devise vendue	Valeur nominale	Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
	Banque Royale du Canada	A-1+	2023/09/06	BRL	2 580 000	USD	528 689	0,205	0,202	(11)
	Banque Royale du Canada	A-1+	2023/12/06	BRL	18 775 000	USD	3 784 062	0,202	0,199	(56)
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2023/12/06	BRL	2 915 000	USD	591 278	0,203	0,199	(14)
	Banque de Montréal	A-1	2023/09/06	USD	595 541	BRL	2 925 000	4,911	4,953	7
	Banque Royale du Canada	A-1+	2023/09/06	USD	3 832 415	BRL	18 775 000	4,899	4,953	56
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CHF	44 177	CAD	68 017	1,540	1,532	-
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CHF	11 355	CAD	17 495	1,541	1,532	-
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CHF	9 938	CAD	15 325	1,542	1,532	-
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CHF	7 129	CAD	11 024	1,546	1,532	-
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CHF	415	CAD	639	1,540	1,532	-
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CHF	95	CAD	147	1,542	1,532	-
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CHF	69	CAD	106	1,546	1,532	-
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CHF	8	CAD	12	1,539	1,531	-
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CHF	2	CAD	3	1,544	1,533	-
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CHF	1	CAD	2	1,550	1,534	-
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	938 385	CHF	608 042	0,648	0,653	7
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	74 235	CHF	48 159	0,649	0,653	1
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	32 299	CHF	20 998	0,650	0,653	-
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	8 966	CHF	5 810	0,648	0,653	-
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	677	CHF	439	0,649	0,653	-
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	172	CHF	111	0,648	0,653	-
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	150	CHF	97	0,649	0,653	-
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	13	CHF	8	0,649	0,653	-
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	3	CHF	2	0,648	0,653	-
2	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2023/11/30	CAD	2 393 542	CHF	1 545 000	0,645	0,648	11
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CLP	28 941 483	CAD	45 808	0,002	0,002	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CLP	276 268	CAD	437	0,002	0,002	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CLP	5 288	CAD	8	0,002	0,002	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	45 401	CLP	28 182 829	620,753	632,197	1
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	1 217	CLP	758 654	623,324	632,196	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	445	CLP	276 268	620,757	632,192	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	9	CLP	5 288	620,657	632,536	-
	Banque Royale du Canada	A-1+	2023/10/26	CLP	1 010 180 000	USD	1 177 640	0,001	0,001	1
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2023/10/26	USD	1 186 005	CLP	1 010 180 000	851,750	857,153	10
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	COP	11 556 262	CAD	3 791	0,000328	0,000329	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	139 166	COP	428 875 452	3 081,757	3 043,769	(2)
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	3 682	COP	11 233 818	3 050,852	3 043,768	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	1 330	COP	4 097 890	3 081,769	3 043,771	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	25	COP	78 423	3 081,470	3 043,206	-
	Banque Royale du Canada	A-1+	2023/10/26	COP	14 958 310 000	USD	3 662 796	0,000245	0,000241	(83)
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	DKK	82 469	CAD	16 272	0,197	0,197	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	DKK	30 901	CAD	6 119	0,198	0,197	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	DKK	268	CAD	53	0,198	0,197	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	DKK	5	CAD	1	0,197	0,197	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	462 238	DKK	2 331 618	5,044	5,083	4
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	13 759	DKK	69 804	5,073	5,083	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	8 780	DKK	44 519	5,070	5,083	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	6 291	DKK	31 774	5,051	5,083	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	4 861	DKK	24 574	5,055	5,083	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	4 762	DKK	24 113	5,063	5,083	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	4 417	DKK	22 279	5,044	5,083	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	85	DKK	426	5,044	5,084	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	60	DKK	302	5,070	5,083	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	53	DKK	266	5,067	5,084	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	46	DKK	234	5,055	5,083	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	1	DKK	6	5,088	5,088	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	1	DKK	5	5,089	5,089	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	1	DKK	4	5,034	5,091	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	EUR	57 397	CAD	84 670	1,475	1,466	(1)
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	EUR	56 193	CAD	82 475	1,468	1,466	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	EUR	52 420	CAD	77 058	1,470	1,466	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	EUR	34 709	CAD	51 181	1,475	1,466	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	EUR	27 987	CAD	41 401	1,479	1,466	(1)
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	EUR	585	CAD	859	1,468	1,466	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	EUR	550	CAD	812	1,475	1,466	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	EUR	333	CAD	491	1,475	1,466	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	EUR	268	CAD	396	1,479	1,466	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	EUR	11	CAD	16	1,468	1,466	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	EUR	11	CAD	15	1,475	1,466	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	EUR	6	CAD	9	1,474	1,466	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	EUR	5	CAD	8	1,479	1,466	-
4	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2023/10/17	EUR	1 620 000	CAD	2 373 724	1,465	1,467	3
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	3 104 851	EUR	2 102 382	0,677	0,682	23
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	78 461	EUR	53 419	0,681	0,682	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	44 315	EUR	30 036	0,678	0,682	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	39 790	EUR	27 077	0,681	0,682	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	29 667	EUR	20 088	0,677	0,682	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	568	EUR	384	0,677	0,682	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	421	EUR	287	0,681	0,682	-

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Mandat privé d'actions internationales CIBC

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Devise vendue		Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)	
					Valeur nominale	Valeur nominale				
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	411	EUR	279	0,678	0,682	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	8	EUR	6	0,681	0,682	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	8	EUR	5	0,678	0,682	-
4	Banque de Montréal	A-1	2023/10/17	CAD	1 574 377	EUR	1 070 000	0,680	0,682	4
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/10/17	CAD	5 873 984	EUR	4 010 000	0,683	0,682	(10)
4	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2023/10/17	CAD	1 605 777	EUR	1 090 000	0,679	0,682	7
4	Banque Royale du Canada	A-1+	2023/10/17	CAD	853 166	EUR	585 000	0,686	0,682	(5)
4	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2023/10/17	CAD	1 295 271	EUR	875 000	0,676	0,682	12
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	GBP	15 163	CAD	25 954	1,712	1,711	-
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	GBP	14 778	CAD	25 340	1,715	1,711	-
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	GBP	14 381	CAD	24 824	1,726	1,711	-
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	GBP	142	CAD	243	1,715	1,711	-
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	GBP	138	CAD	239	1,726	1,711	-
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	GBP	3	CAD	5	1,715	1,711	-
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	GBP	3	CAD	5	1,726	1,711	-
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	1 462 081	GBP	850 891	0,582	0,584	6
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	42 841	GBP	25 083	0,585	0,584	-
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	23 768	GBP	13 809	0,581	0,584	-
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	13 970	GBP	8 130	0,582	0,584	-
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	267	GBP	156	0,582	0,584	-
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	220	GBP	128	0,581	0,584	-
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	141	GBP	82	0,584	0,584	-
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	4	GBP	2	0,581	0,585	-
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	3	GBP	2	0,583	0,583	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	HKD	22 111	CAD	3 825	0,173	0,172	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	HKD	12 655	CAD	2 190	0,173	0,172	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	HKD	12 338	CAD	2 140	0,173	0,172	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	HKD	12 167	CAD	2 117	0,174	0,172	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	HKD	11 789	CAD	2 036	0,173	0,172	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	HKD	5 844	CAD	1 011	0,173	0,172	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	HKD	211	CAD	37	0,173	0,172	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	HKD	137	CAD	24	0,173	0,172	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	HKD	118	CAD	20	0,173	0,172	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	HKD	113	CAD	20	0,173	0,172	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	HKD	50	CAD	9	0,173	0,172	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	HKD	4	CAD	1	0,173	0,173	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	HKD	3	CAD	-	0,172	0,172	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	HKD	2	CAD	-	0,173	0,173	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	HKD	2	CAD	-	0,171	0,171	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	HKD	1	CAD	-	0,177	0,177	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/08	CAD	1 986 351	HKD	11 590 000	5,835	5,803	(11)
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	84 126	HKD	488 130	5,802	5,801	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	3 619	HKD	20 975	5,796	5,801	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	3 240	HKD	18 715	5,777	5,801	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	2 740	HKD	15 804	5,768	5,801	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	1 373	HKD	7 924	5,770	5,801	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	804	HKD	4 664	5,802	5,801	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	796	HKD	4 601	5,780	5,801	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	794	HKD	4 585	5,778	5,801	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	34	HKD	200	5,795	5,802	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	31	HKD	181	5,777	5,801	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	19	HKD	111	5,768	5,802	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	15	HKD	89	5,804	5,800	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	8	HKD	44	5,775	5,798	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	8	HKD	44	5,777	5,800	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	1	HKD	4	5,803	5,803	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	1	HKD	3	5,767	5,767	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	-	HKD	2	5,757	5,757	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	-	HKD	1	5,600	6,000	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	-	HKD	1	5,929	5,929	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	HUF	576 333	CAD	2 205	0,004	0,004	-
	Banque Royale du Canada	A-1+	2023/10/24	HUF	1 134 070 000	CAD	4 371 029	0,004	0,004	(59)
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2023/10/24	HUF	299 655 000	CAD	1 157 774	0,004	0,004	(19)
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	80 759	HUF	21 388 853	264,847	261,108	(1)
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	33 018	HUF	8 520 151	258,044	261,108	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	2 133	HUF	560 252	262,599	261,108	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	772	HUF	204 370	264,848	261,109	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	312	HUF	80 629	258,046	261,104	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	15	HUF	3 911	264,802	261,090	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	6	HUF	1 546	258,139	261,191	-
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2023/10/24	CAD	1 412 688	HUF	388 070 000	274,703	263,018	(63)
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	IDR	8 508 537	CAD	758	0,000089	0,000089	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	IDR	3 685 103	CAD	325	0,000088	0,000089	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	IDR	3 365 589	CAD	297	0,000088	0,000089	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	IDR	42 291	CAD	4	0,000088	0,000089	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	IDR	32 598	CAD	3	0,000088	0,000089	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	IDR	800	CAD	-	0,000088	0,000088	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	IDR	617	CAD	-	0,000081	0,000081	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	45 112	IDR	507 156 116	11 242,240	11 275,611	-

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Mandat privé d'actions internationales CIBC

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devises achetées		Devises vendues		Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
				Valeur nominale	Valeur nominale	Valeur nominale	Valeur nominale			
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	27 045	IDR	308 544 056	11 408,611	11 275,608	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	945	IDR	10 647 199	11 271,410	11 275,587	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	432	IDR	4 853 223	11 242,120	11 275,552	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	258	IDR	2 948 127	11 408,719	11 275,633	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	8	IDR	92 939	11 238,089	11 279,005	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	5	IDR	56 419	11 397,778	11 283,800	-
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2023/09/29	IDR	17 785 265 000	USD	1 165 254	0,000066	0,000066	3
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	ILS	8 386	CAD	3 005	0,358	0,355	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	ILS	5 598	CAD	2 010	0,359	0,355	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	ILS	3 338	CAD	1 199	0,359	0,355	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	ILS	2 373	CAD	851	0,358	0,355	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	ILS	2 118	CAD	760	0,359	0,355	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	ILS	77	CAD	28	0,358	0,355	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	ILS	32	CAD	12	0,359	0,356	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	ILS	23	CAD	8	0,359	0,356	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	ILS	19	CAD	7	0,359	0,356	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	ILS	1	CAD	1	0,361	0,354	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	ILS	1	CAD	-	0,361	0,361	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	ILS	-	CAD	-	0,349	0,349	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	ILS	-	CAD	-	0,351	0,351	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	75 498	ILS	209 403	2,774	2,814	1
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	2 097	ILS	5 869	2,799	2,814	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	1 791	ILS	4 997	2,790	2,814	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	721	ILS	2 001	2,774	2,814	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	15	ILS	43	2,789	2,814	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	14	ILS	38	2,773	2,813	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	-	ILS	1	2,828	2,828	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	INR	381 569	CAD	6 284	0,016	0,016	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	198 799	INR	12 295 470	61,849	61,263	(2)
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	5 324	INR	324 233	60,898	61,263	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	1 900	INR	117 483	61,849	61,263	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	36	INR	2 248	61,852	61,262	-
	Banque Royale du Canada	A-1+	2023/09/12	INR	239 050 000	USD	2 880 815	0,012	0,012	10
	Banque Royale du Canada	A-1+	2023/09/12	INR	126 105 000	USD	1 522 088	0,012	0,012	2
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	JPY	5 704 880	CAD	53 247	0,009	0,009	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	JPY	2 476 542	CAD	23 089	0,009	0,009	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	JPY	2 104 947	CAD	19 567	0,009	0,009	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	JPY	23 768	CAD	222	0,009	0,009	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	JPY	20 208	CAD	188	0,009	0,009	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	JPY	453	CAD	4	0,009	0,009	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	JPY	385	CAD	4	0,009	0,009	-
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2023/11/30	JPY	261 430 000	CAD	2 456 887	0,009	0,009	2
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2023/11/30	JPY	261 155 000	CAD	2 464 347	0,009	0,009	(8)
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	1 963 618	JPY	210 471 038	107,185	107,444	5
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	62 661	JPY	6 737 368	107,520	107,444	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	54 575	JPY	5 874 677	107,643	107,444	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	50 272	JPY	5 377 308	106,965	107,444	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	39 927	JPY	4 292 488	107,510	107,444	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	23 370	JPY	2 510 050	107,404	107,444	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	21 026	JPY	2 254 350	107,218	107,444	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	18 762	JPY	2 011 043	107,185	107,444	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	606	JPY	65 207	107,521	107,445	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	504	JPY	53 909	106,964	107,444	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	359	JPY	38 486	107,185	107,446	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	283	JPY	30 438	107,509	107,445	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	260	JPY	27 801	106,910	107,443	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	205	JPY	21 993	107,403	107,445	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	12	JPY	1 252	107,560	107,468	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	10	JPY	1 035	106,921	107,477	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	5	JPY	586	107,523	107,523	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	5	JPY	537	106,972	107,400	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	4	JPY	426	107,305	107,576	-
	Banque de Montréal	A-1	2023/10/13	MXN	10 460 000	CAD	796 437	0,076	0,079	26
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/10/13	CAD	794 450	MXN	10 460 000	13,166	12,713	(28)
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	NOK	19 261	CAD	2 449	0,127	0,127	-
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	NOK	9 231	CAD	1 170	0,127	0,127	-
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	NOK	7 489	CAD	954	0,127	0,127	-
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	NOK	106	CAD	13	0,127	0,127	-
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	NOK	72	CAD	9	0,127	0,127	-
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	NOK	2	CAD	-	0,125	0,125	-
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	NOK	1	CAD	-	0,124	0,124	-
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	94 546	NOK	734 736	7,771	7,866	1
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	2 432	NOK	19 176	7,886	7,866	-
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	1 058	NOK	8 324	7,870	7,866	-
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	903	NOK	7 020	7,771	7,866	-
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	17	NOK	134	7,770	7,866	-
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	10	NOK	79	7,868	7,868	-
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	-	NOK	2	7,700	7,700	-
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	NZD	390	CAD	314	0,803	0,806	-

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Mandat privé d'actions internationales CIBC

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Valeur nominale	Devise vendue	Valeur nominale	Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte)
										latent(e) (en milliers de dollars)
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	NZD	383	CAD	308	0,804	0,806	-
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	NZD	234	CAD	189	0,807	0,806	-
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	NZD	4	CAD	3	0,803	0,805	-
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	NZD	2	CAD	1	0,809	0,803	-
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	NZD	-	CAD	-	0,857	0,857	-
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	NZD	-	CAD	-	0,667	0,667	-
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	12 455	NZD	15 440	1,240	1,241	-
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	370	NZD	461	1,247	1,241	-
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	119	NZD	148	1,240	1,241	-
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	2	NZD	3	1,242	1,242	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	SEK	65 498	CAD	8 061	0,123	0,123	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	SEK	45 697	CAD	5 693	0,125	0,123	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	SEK	41 026	CAD	5 095	0,124	0,123	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	SEK	438	CAD	55	0,125	0,123	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	SEK	394	CAD	49	0,124	0,123	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	SEK	8	CAD	1	0,124	0,123	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	SEK	8	CAD	1	0,124	0,124	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	326 437	SEK	2 613 243	8,005	8,099	4
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	11 156	SEK	90 298	8,094	8,099	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	4 824	SEK	38 720	8,027	8,099	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	3 119	SEK	24 969	8,005	8,099	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	60	SEK	478	8,006	8,099	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	42	SEK	335	8,052	8,099	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	1	SEK	7	8,049	8,148	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	SGD	2 569	CAD	2 582	1,005	1,000	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	SGD	1 688	CAD	1 688	1,000	1,000	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	SGD	1 581	CAD	1 574	0,995	1,000	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	SGD	1 360	CAD	1 363	1,002	1,000	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	SGD	22	CAD	21	0,999	1,000	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	SGD	15	CAD	15	0,995	1,000	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	SGD	-	CAD	-	1,000	1,000	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	SGD	-	CAD	-	1,000	1,000	-
11	Slate Street Trust Co., Canada	A-1+	2023/09/22	SGD	2 005 000	CAD	2 006 686	1,001	1,000	(1)
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	136 124	SGD	136 742	1,005	1,000	(1)
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	4 088	SGD	4 080	0,998	1,000	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	1 301	SGD	1 307	1,005	1,000	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	25	SGD	25	1,004	1,000	-
11	Banque Royale du Canada	A-1+	2023/09/22	CAD	1 992 032	SGD	2 005 000	1,007	1,000	(14)
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	USD	35 207	CAD	47 995	1,363	1,351	(1)
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	USD	28 974	CAD	39 201	1,353	1,351	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	USD	27 212	CAD	36 974	1,359	1,351	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	USD	17 846	CAD	24 153	1,353	1,351	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	USD	14 196	CAD	19 295	1,359	1,351	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	USD	13 597	CAD	18 395	1,353	1,351	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	USD	277	CAD	375	1,353	1,351	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	USD	253	CAD	343	1,359	1,351	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	USD	172	CAD	232	1,353	1,351	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	USD	136	CAD	185	1,359	1,351	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	USD	131	CAD	177	1,353	1,351	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	USD	5	CAD	7	1,353	1,352	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	USD	5	CAD	7	1,358	1,350	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	USD	3	CAD	4	1,353	1,350	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	USD	3	CAD	4	1,359	1,351	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	USD	3	CAD	3	1,352	1,352	-
	Banque de Montréal	A-1	2023/10/24	USD	6 770 000	CAD	8 905 576	1,315	1,350	236
	Banque de Montréal	A-1	2023/10/24	USD	1 345 000	CAD	1 822 892	1,355	1,350	(7)
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2023/10/24	USD	1 150 000	CAD	1 558 808	1,355	1,350	(6)
	Banque Royale du Canada	A-1+	2023/10/24	USD	855 000	CAD	1 127 108	1,318	1,350	27
	Slate Street Trust Co., Canada	A-1+	2023/10/24	USD	1 690 000	CAD	2 222 517	1,315	1,350	60
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	1 740 109	USD	1 291 220	0,742	0,740	(4)
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	71 144	USD	52 641	0,740	0,740	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	47 037	USD	34 621	0,736	0,740	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	44 961	USD	33 144	0,737	0,740	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	19 239	USD	14 215	0,739	0,740	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	16 627	USD	12 338	0,742	0,740	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	820	USD	606	0,740	0,740	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	422	USD	311	0,737	0,740	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	318	USD	236	0,742	0,740	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	16	USD	12	0,740	0,740	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/20	CAD	8	USD	6	0,737	0,740	-
	Slate Street Trust Co., Canada	A-1+	2023/10/24	CAD	1 973 510	USD	1 465 000	0,742	0,741	(5)
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2023/10/24	CAD	2 386 104	USD	1 785 000	0,748	0,741	(24)
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2023/09/01	ZAR	11 005 000	CAD	789 633	0,072	0,072	(2)
	Slate Street Trust Co., Canada	A-1+	2023/09/01	ZAR	10 990 000	CAD	803 168	0,073	0,072	(17)
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/01	CAD	1 565 455	ZAR	21 995 000	14,050	13,976	(8)

Actifs et passifs dérivés – contrats à terme

190

* La note de crédit de la contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) des contrats de change à terme détenus par le Mandat est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

** Les numéros de référence correspondent à un numéro de l'inventaire du portefeuille.

Annexe à l'inventaire du portefeuille

Conventions de compensation (note 2d) (en milliers)

Le Mandat peut conclure des conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent la compensation des montants liés dans certains cas, tels qu'une faillite ou la résiliation des contrats.

Le tableau qui suit, aux 31 août 2023 et 2022, présente le rapprochement entre le montant net des dérivés de gré à gré inscrit aux états de la situation financière et :

- le montant brut avant la compensation exigée selon les IFRS; et
- le montant net après compensation selon les conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions similaires, mais qui ne satisfait pas aux critères de compensation selon les IFRS.

Actifs et passifs financiers	Montants compensés		Montants non compensés		Montants nets
	Actifs (passifs) bruts	Montants compensés selon les IFRS	Montants nets présentés aux états de la situation financière	Conventions-cadres de compensation	
Au 31 août 2023					
Actifs dérivés de gré à gré	782 \$	– \$	782 \$	(391) \$	391 \$
Passifs dérivés de gré à gré	(592)	–	(592)	391	(201)
Total	190 \$	– \$	190 \$	– \$	190 \$
Au 31 août 2022					
Actifs dérivés de gré à gré	429 \$	– \$	429 \$	(196) \$	233 \$
Passifs dérivés de gré à gré	(526)	–	(526)	196	(330)
Total	(97) \$	– \$	(97) \$	– \$	(97) \$

Participations dans des fonds sous-jacents (note 4)

Aux 31 août 2023 et 2022, le Mandat ne détenait pas de placement dans des fonds sous-jacents ni de participation excédant 20 % de chaque fonds sous-jacent.

Risques liés aux instruments financiers

Objectif de placement : Le Mandat privé d'actions internationales CIBC (désigné le *Mandat*) cherche à obtenir une croissance du capital à long terme en investissant dans un portefeuille diversifié constitué essentiellement de titres de participation de sociétés situées principalement en Europe, en Australie et en Extrême-Orient.

Stratégies de placement : Le Mandat emploie essentiellement une combinaison de styles de placement, comme les stratégies de croissance, de valeur et de base, et investit dans des fonds négociés en Bourse. Au moment de prendre des décisions de placement, le Mandat analyse plusieurs critères de placement, tels que la sélection des pays/régions, la pondération des devises, la sélection de titres et la répartition sectorielle. Le choix des titres sera fondé principalement sur l'approche ascendante détaillée.

Les principaux risques inhérents au Mandat sont analysés ci-après. À la note 2 des états financiers se trouvent des renseignements généraux sur la gestion des risques et une analyse détaillée des risques de concentration, de crédit, de change, de taux d'intérêt et d'illiquidité et d'autres risques de prix/de marché.

Dans les tableaux sur les risques qui suivent, l'actif net est défini comme étant l'« Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ».

Risque de concentration aux 31 août 2023 et 2022

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le Mandat au 31 août 2023.

Le tableau qui suit présente les secteurs dans lesquels investissait le Mandat au 31 août 2022 et regroupe les titres par type d'actif, par secteur, par région ou par devise :

Au 31 août 2022

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
Actions canadiennes	0,8
Actions internationales	
Australie	6,3
Autriche	0,2
Belgique	0,5
Chili	0,1
Chine	0,5
Danemark	3,0
Finlande	0,5
France	10,5
Allemagne	5,6

Au 31 août 2022 (suite)

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
Hong Kong	2,2
Irlande	3,3
Israël	0,7
Italie	1,7
Japon	17,5
Luxembourg	0,1
Pays-Bas	4,3
Norvège	0,7
Singapour	0,5
Espagne	1,6
Suède	2,4
Suisse	9,8
Royaume-Uni	13,1
États-Unis	1,8
Placements à court terme	9,8
Marge	0,6
Actifs (passifs) dérivés	(0,3)
Autres actifs, moins les passifs	2,2
Total	100,0

Risque de crédit

Les notes de crédit représentent un regroupement des notes accordées par divers fournisseurs de services externes et peuvent faire l'objet de modifications qui peuvent être importantes.

Voir l'inventaire du portefeuille pour connaître les contreparties aux contrats sur instruments dérivés de gré à gré, le cas échéant.

Aux 31 août 2023 et 2022, le Mandat avait investi dans des titres de créance assortis des notes de crédit suivantes :

Titres de créance par note de crédit (note 2b)	% de l'actif net	
	31 août 2023	31 août 2022
AAA	0,7	0,5
AA	1,3	9,3
A	8,4	–
Total	10,4	9,8

Mandat privé d'actions internationales CIBC

Risque de change

Les tableaux qui suivent indiquent les devises dans lesquelles la pondération du Mandat était importante aux 31 août 2023 et 2022, compte tenu de la valeur de marché des instruments financiers du Mandat (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) et du capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant.

Au 31 août 2023

Devise (note 2o)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net
EUR	97 929	24,4
JPY	72 035	18,0
USD	58 534	14,6
GBP	48 856	12,2
CHF	31 657	7,9
AUD	19 789	4,9
DKK	15 810	3,9
SEK	10 785	2,7
INR	6 765	1,7
BRL	5 664	1,4
COP	4 720	1,2
SGD	4 519	1,1
HUF	3 860	1,0
NOK	3 124	0,8
HKD	2 813	0,7
IDR	2 437	0,6
ILS	2 374	0,6

* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Au 31 août 2022

Devise (note 2o)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net
EUR	75 152	23,6
JPY	56 894	17,9
USD	53 067	16,7
GBP	35 448	11,1
CHF	29 855	9,4
AUD	19 829	6,2
DKK	9 254	2,9
HKD	7 195	2,3
SEK	5 558	1,7
IDR	3 160	1,0
MXN	2 497	0,8
NOK	2 089	0,7
ILS	1 884	0,6
SGD	1 824	0,6

* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 31 août 2023 et 2022 aurait diminué ou augmenté si le dollar canadien s'était raffermi ou affaibli de 1 % par rapport à toutes les devises. Cette analyse suppose que toutes les autres variables sont demeurées inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	31 août 2023	31 août 2022
Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	3 921	3 062

Risque de taux d'intérêt

Aux 31 août 2023 et 2022, la majeure partie des actifs et passifs financiers du Mandat ne portaient pas intérêt et étaient à court terme; ainsi, le Mandat n'était pas grandement exposé aux risques de fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que le Mandat éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à des passifs financiers. Le Mandat est exposé aux rachats en trésorerie quotidiens de parts rachetables. Le Mandat conserve des liquidités suffisantes pour financer les rachats attendus.

À l'exception des contrats dérivés, le cas échéant, tous les passifs financiers du Mandat sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture.

Dans le cas des fonds qui détiennent des contrats dérivés dont la durée jusqu'à l'échéance excède 90 jours à partir de la date de clôture, des renseignements additionnels relatifs à ces contrats se trouvent dans les tableaux des dérivés qui suivent l'inventaire du portefeuille.

Autres risques de prix/de marché

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 31 août 2023 et 2022 aurait respectivement augmenté ou diminué si la valeur de l'indice ou des indices de référence du Mandat s'était raffermie ou affaiblie de 1 %. Cette variation est estimée d'après la corrélation historique entre le rendement des parts de catégorie Plus du Mandat et celui de l'indice ou des indices de référence du Mandat, d'après 36 points de données mensuels, selon leur disponibilité, reposant sur les rendements nets mensuels du Mandat. Cette analyse suppose que toutes les autres variables sont demeurées inchangées. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur l'actif net peut être très différente.

Indice(s) de référence	Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	
	31 août 2023	31 août 2022
Indice MSCI EAO	3 975	3 584

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des données utilisées aux 31 août 2023 et 2022 dans l'évaluation des actifs et des passifs financiers du Mandat, comptabilisés à la juste valeur :

Au 31 août 2023

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Placements à court terme	–	41 846	–	41 846
Actions	24 669	326 663	–	351 332
Actifs dérivés	–	782	–	782
Total des actifs financiers	24 669	369 291	–	393 960
Passifs financiers				
Passifs dérivés	(536)	(592)	–	(1 128)
Total des passifs financiers	(536)	(592)	–	(1 128)
Total des actifs et des passifs financiers	24 133	368 699	–	392 832

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Au 31 août 2022

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Placements à court terme	–	31 405	–	31 405
Actions	18 690	260 622	–	279 312
Actifs dérivés	–	429	–	429
Total des actifs financiers	18 690	292 456	–	311 146
Passifs financiers				
Passifs dérivés	(589)	(526)	–	(1 115)
Total des passifs financiers	(589)	(526)	–	(1 115)
Total des actifs et des passifs financiers	18 101	291 930	–	310 031

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Transfert d'actifs entre le niveau 1 et le niveau 2

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 découle du fait que ces titres ne sont plus négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 31 août 2023 et 2022, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 n'a eu lieu.

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 découle du fait que ces titres sont dorénavant négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 31 août 2023 et 2022, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 n'a eu lieu.

Rapprochement des variations des actifs et passifs financiers – niveau 3

Pour la période close le 31 août 2023, le Mandat ne détenait pas de placements importants de niveau 3 au début, au cours ou à la fin de la période.

Le tableau qui suit présente un rapprochement de toutes les variations des actifs et des passifs financiers de niveau 3 du début à la fin de la période, pour la période close le 31 août 2022 :

Au 31 août 2022

	Actifs financiers	Actifs financiers	Total des actifs financiers	Total des passifs financiers	Total des actifs et des passifs financiers
	Titres à revenu fixe	Actions	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Solde au début de la période	-	-	-	-	-
Achats	-	719	719	-	719
Ventes	-	(16)	(16)	-	(16)
Transferts nets	-	-	-	-	-
Profits (pertes) réalisé(e)s	-	(1)	(1)	-	(1)
Variation de la plus-value (moins-value) latente	-	(702)	(702)	-	(702)
Solde à la fin de la période	-	-	-	-	-
Variation totale de la plus-value (moins-value) latente des actifs détenus à la fin de la période	-	(702)	(702)	-	(702)

Le gestionnaire a recours à différentes techniques d'évaluation et hypothèses pour déterminer la juste valeur des titres classés au niveau 3. Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, de modèles de flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et qui reposent sur l'utilisation de données observables, telles que les cours indicatifs des courtiers, les coefficients sectoriels et les taux d'actualisation. Des variations importantes de la juste valeur des instruments financiers détenus par le Mandat peuvent découler de changements dans les données utilisées.

Notes des états financiers

Aux dates et pour les périodes présentées dans les états financiers (note 1)

1. Mandats privés CIBC (auparavant Mandats privés Renaissance) — Organisation des Mandats et périodes de présentation de l'information financière

Chacun des Mandats privés CIBC (auparavant Mandats privés Renaissance) (désignés individuellement, le *Mandat*, et collectivement, les *Mandats*) est une fiducie de fonds communs de placement, à l'exception du Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples CIBC (auparavant le Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples Renaissance), du Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples CIBC (auparavant le Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples Renaissance), du Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC (auparavant le Mandat privé d'actions américaines neutre en devises Renaissance) et du Mandat privé d'actions mondiales CIBC (auparavant le Mandat privé d'actions mondiales Renaissance), qui sont des fiducies d'investissement à participation unitaire. Les Mandats sont constitués en vertu des lois de l'Ontario et régis aux termes d'une déclaration de fiducie (désignée la *déclaration de fiducie*). Le siège social des Mandats est situé au 81 Bay Street, 20th Floor, CIBC Square, Toronto (Ontario) M5J 0E7.

Les Mandats sont gérés par Gestion d'actifs CIBC inc. (désignée le *gestionnaire*). Le gestionnaire est également le fiduciaire, l'agent chargé de la tenue des registres, le conseiller en valeurs et l'agent de transfert des Mandats.

Le 3 avril, le gestionnaire a changé le nom des Mandats de Mandats privés Renaissance à Mandats privés CIBC. Les nouvelles dénominations officielles des Mandats se trouvent ci-dessous. Chaque Mandat peut émettre un nombre illimité de catégories de parts et un nombre illimité de parts de chaque catégorie. À l'avenir, l'offre de toute catégorie d'un Mandat peut être résiliée ou des catégories additionnelles peuvent être offertes. Le tableau qui suit présente les catégories de parts offertes par chaque Mandat :

	Mandat privé de revenu ultra court terme CIBC (auparavant le Mandat privé de revenu ultra court terme Renaissance)	Mandat privé de revenu fixe canadien CIBC (auparavant le Mandat privé de revenu fixe canadien Renaissance)	Mandat privé de revenu fixe multisectoriel CIBC (auparavant le Mandat privé de revenu fixe multisectoriel Renaissance)	Mandat privé d'obligations mondiales CIBC (auparavant le Mandat privé d'obligations mondiales Renaissance)	Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples CIBC (auparavant le Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples Renaissance)	Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples CIBC (auparavant le Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples Renaissance)	Mandat privé de revenu d'actions CIBC (auparavant le Mandat privé de revenu d'actions Renaissance)
Catégorie A	✓	✓		✓			✓
Catégorie Plus	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus T4		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus T6		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-H			✓				
Catégorie Plus-H T4			✓				
Catégorie Plus-H T6			✓				
Catégorie C		✓		✓			✓
Catégorie Plus-F	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-F T4		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-F T6		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-FH			✓				
Catégorie Plus-FH T4			✓				
Catégorie Plus-FH T6			✓				
Catégorie Plus-N	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-N T4		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-N T6		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-NH			✓				
Catégorie Plus-NH T4			✓				
Catégorie Plus-NH T6			✓				
Catégorie I		✓		✓			✓
Catégorie O	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie OH			✓				
Catégorie S			✓				
Catégorie SM	✓	✓		✓			✓
Catégorie SMH			✓				
	Mandat privé d'actions canadiennes CIBC (auparavant le Mandat privé d'actions canadiennes Renaissance)	Mandat privé d'actions américaines CIBC (auparavant le Mandat privé d'actions américaines Renaissance)	Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC (auparavant le Mandat privé d'actions américaines neutre en devises Renaissance)	Mandat privé d'actions internationales CIBC (auparavant le Mandat privé d'actions internationales Renaissance)	Mandat privé d'actions mondiales CIBC (auparavant le Mandat privé d'actions mondiales Renaissance)	Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC (auparavant le Mandat privé d'actions des marchés émergents Renaissance).	Mandat privé d'actifs réels CIBC (auparavant le Mandat privé d'actifs réels Renaissance)
Catégorie A	✓	✓		✓		✓	
Catégorie Plus	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus T4	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus T6	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-H		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-H T4		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-H T6		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie C	✓	✓		✓		✓	
Catégorie Plus-F	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-F T4	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-F T6	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-FH		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-FH T4		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-FH T6		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-N	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-N T4	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-N T6	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-NH		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-NH T4		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-NH T6		✓		✓	✓	✓	✓

Catégorie I	✓	✓		✓		✓	
Catégorie O	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie OH		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie S							✓
Catégorie SM	✓	✓		✓		✓	✓
Catégorie SMH							

Chaque catégorie de parts peut exiger des frais de gestion et des frais d'administration fixes différents. Par conséquent, une valeur liquidative par part distincte est calculée pour chaque catégorie de parts.

Les parts de catégorie A sont offertes seulement aux investisseurs qui participent au programme Frontières. Ce programme investit dans divers Mandats qui forment un Portefeuille Frontières. Les parts de catégorie A sont offertes sans frais d'acquisition. Les investisseurs ne paient pas de commissions à l'achat de parts de catégorie A. Le 3 avril 2023, le programme Frontières a pris fin et le gestionnaire a fermé les parts de catégorie A des Mandats aux nouveaux achats et, depuis le 29 juin 2023, les actifs des porteurs de parts ont été transférés à la catégorie Plus et la catégorie A n'est plus active.

Les parts des catégories Plus, Plus T4 et Plus T6 sont offertes à tous les investisseurs uniquement selon l'option avec frais d'acquisition. Les investisseurs peuvent payer des frais d'acquisition qui sont négociables avec leur courtier à l'achat de parts des catégories Plus, Plus T4 et Plus T6.

Les parts des catégories Plus-F, Plus-F T4, Plus-F T6, Plus-FH, Plus-FH T4 et Plus-FH T6 (désignées collectivement, la *catégorie Plus-F*) sont offertes, sous réserve de certaines exigences à l'égard de l'investissement initial minimum, aux investisseurs qui participent à des programmes, tels que les clients des conseillers en valeurs rémunérés à l'acte, les clients ayant des comptes intégrés parrainés par des courtiers et ceux qui paient des honoraires annuels à leur courtier, ainsi qu'aux investisseurs clients ayant des comptes auprès d'un courtier à escompte (à condition que le courtier à escompte offre des parts de catégorie Plus-F sur sa plateforme). Plutôt que de payer des frais d'acquisition, les investisseurs achetant des parts de catégorie Plus-F peuvent payer des honoraires à leur courtier ou courtier à escompte pour leurs services. Nous ne payons pas de commissions de suivi à l'égard de ces catégories de parts, ce qui nous permet d'imputer des frais de gestion annuels moins élevés.

Les parts des catégories Plus-H, Plus-H T4, Plus-H T6, Plus-FH, Plus-FH T4, Plus-FH T6, Plus-NH, Plus-NH T4, Plus-NH T6 et OH (désignées individuellement, la *catégorie couverte*) ont respectivement les mêmes caractéristiques que les parts des catégories Plus, Plus T4, Plus T6, Plus-F, Plus-F T4, Plus-F T6, Plus-N, Plus-N T4, Plus-N T6 et O, sauf que chacune utilise des instruments dérivés comme des contrats de change à terme afin de couvrir le risque de change auquel est exposée la catégorie couverte.

Les parts de catégorie C sont offertes à tous les investisseurs sans frais d'acquisition. Les investisseurs ne paient pas de commissions à l'achat de parts de catégorie C.

Les parts de catégorie I sont offertes aux investisseurs qui participent à des programmes qui n'exigent pas le paiement de frais d'acquisition des parts par les investisseurs, ni de frais de service ou de commissions de suivi aux courtiers. Pour ces investisseurs, le gestionnaire facture séparément les frais de placement habituels et exige des frais de gestion réduits. Parmi les investisseurs potentiels, notons les clients des conseillers en valeurs « rémunérés à l'acte », les clients ayant des « comptes intégrés » parrainés par des courtiers et ceux qui paient des honoraires annuels à leur courtier plutôt que des frais d'acquisition découlant des opérations pour lesquelles le courtier ne reçoit pas de frais de service ni de commissions de suivi de la part du gestionnaire.

Les parts des catégories Plus-N, Plus-N T4 et Plus-N T6 sont offertes aux investisseurs qui ont conclu une entente avec le gestionnaire et le courtier. Les parts des catégories Plus-N, Plus-N T4 et Plus-N T6 ont habituellement pour objectif de facturer séparément les frais aux investisseurs lorsque le courtier ne reçoit pas de frais de service ni de commissions de suivi de la part du gestionnaire. Une commission de service de courtage liée aux parts des catégories Plus-N, Plus-N T4 et Plus-N T6 sera plutôt négociée entre l'investisseur et son courtier.

Les parts des catégories O et OH ne sont offertes qu'à certains investisseurs qui ont été approuvés par le gestionnaire, avec lequel ils ont conclu une convention relative à un compte de parts des catégories O ou OH ou dont le courtier ou le gestionnaire discrétionnaire offre des comptes gérés distinctement ou des programmes semblables et a conclu une convention relative à un compte de parts des catégories O ou OH avec le gestionnaire. Ces investisseurs, habituellement des sociétés de services financiers, dont le gestionnaire, se serviront des parts des catégories O ou OH des Mandats pour faciliter l'offre d'autres produits aux investisseurs. Aucuns frais de gestion ni aucune charge d'exploitation ne sont imputés aux Mandats à l'égard des parts des catégories O ou OH; plutôt, des frais de gestion négociés sont facturés directement par le gestionnaire aux porteurs de parts des catégories O et OH, ou selon leurs instructions, ou aux courtiers ou aux gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts.

Les parts des catégories S, SM et SMH ne peuvent être achetées que par des fonds communs de placement, des services de répartition d'actifs ou des comptes sous gestion discrétionnaire offerts par le gestionnaire ou un membre de son groupe. Il n'y a pas de frais d'acquisition à verser à l'achat de parts de catégorie S. À la date de clôture, les catégories SM et SMH n'étaient pas actives.

La date à laquelle chaque Mandat a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie (désignée la *date de création*) et la date à laquelle les parts de chaque catégorie de chaque Mandat ont été vendues au public pour la première fois (désignée la *date de début des activités*) sont indiquées à la note intitulée *Organisation du Mandat* des états de la situation financière.

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par chacun des Mandats au 31 août 2023. Les états de la situation financière sont présentés aux 31 août 2023 et 31 août 2022. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie de chaque Mandat sont établis pour les exercices clos les 31 août 2023 et 2022, sauf pour les Mandats ou les catégories créés au cours de l'un ou l'autre de ces exercices, auquel cas l'information présentée couvre la période qui s'étend de la date de création ou de la date de début des activités jusqu'au 31 août 2023 ou 2022.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le gestionnaire le 1^{er} novembre 2023.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (désignées les *IFRS*) publiées par l'International Accounting Standards Board (désigné l'*IASB*).

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique. Cependant, chaque Mandat est une entité d'investissement, et essentiellement tous les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les Normes comptables d'information financière (désignées les *IFRS*). Par conséquent, les méthodes comptables utilisées par les Mandats pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour l'évaluation de la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts. Pour l'application des *IFRS*, les présents états financiers comprennent des estimations et des hypothèses formulées par la direction qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes de présentation de l'information financière. Toutefois, les circonstances existantes et les hypothèses peuvent changer en raison de changements sur les marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté des Mandats. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle des Mandats (à moins d'indication contraire).

a) Instruments financiers

Classement et comptabilisation des instruments financiers

Selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*, les Mandats classent les actifs financiers dans l'une de trois catégories en fonction du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Ces catégories sont les suivantes :

- *Coût amorti* – Actifs financiers détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie et où les flux de trésorerie contractuels des actifs correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêt (*critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels*). L'amortissement de l'actif est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- *Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global* (désignée la *JVAERG*) – Actifs financiers comme des titres de créance qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et sont détenus dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers. Les profits et les pertes sont reclassés au résultat net lors de la décomptabilisation dans le cas de titres de créance, mais demeurent dans les autres éléments du résultat global dans le cas de titres de participation.
- *Juste valeur par le biais du résultat net* (désignée la *JVRN*) – Un actif financier est évalué à la *JVRN*, sauf s'il est évalué au coût amorti ou à la *JVAERG*. Les contrats sur instruments dérivés sont évalués à la *JVRN*. Les profits et pertes de tous les instruments classés à la *JVRN* sont comptabilisés au résultat net.

Notes des états financiers

Les passifs financiers sont classés à la JVRN lorsqu'ils satisfont à la définition de titres détenus à des fins de transaction ou lorsqu'ils sont désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale en utilisant l'option de la juste valeur.

Le gestionnaire a évalué les modèles économiques des Mandats et a déterminé que les portefeuilles d'actifs et de passifs financiers des Mandats sont gérés et que leur performance est évaluée à la juste valeur, conformément aux stratégies de gestion du risque et de placement des Mandats; par conséquent, le classement et l'évaluation des actifs financiers se font à la JVRN.

Tous les Mandats ont l'obligation contractuelle de procéder à des distributions en espèces aux porteurs de parts. Par conséquent, l'obligation des Mandats relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables constitue un passif financier et est présentée au montant des rachats.

b) Gestion des risques

L'approche globale des Mandats en ce qui concerne la gestion des risques repose sur des lignes directrices officielles qui régissent l'ampleur de l'exposition à divers types de risques, y compris la diversification au sein des catégories d'actifs et les limites quant à l'exposition aux placements et aux contreparties. En outre, des instruments financiers dérivés peuvent servir à gérer l'exposition à certains risques. Le gestionnaire dispose également de divers contrôles internes pour surveiller les activités de placement des Mandats, notamment la surveillance de la conformité aux objectifs et aux stratégies de placement, aux directives internes et à la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* de chaque Mandat pour connaître les informations précises sur les risques.

Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, laquelle est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Se reporter aux notes 3a à 3f pour l'évaluation de chaque type d'instrument financier détenu par les Mandats. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Les Mandats utilisent le dernier cours négocié pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Les Mandats classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (désigné le *niveau 1*), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (désigné le *niveau 3*). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;

Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement dans la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance pour l'évaluation de la juste valeur. Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs de chaque Mandat se trouve à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*.

La valeur comptable de tous les actifs et passifs non liés aux placements s'approche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le gestionnaire est responsable de l'exécution des évaluations de la juste valeur qui se trouvent dans les états financiers d'un Mandat, y compris les évaluations classées au niveau 3. Le gestionnaire obtient les cours de fournisseurs tiers de services d'évaluation des cours et ces cours sont mis à jour quotidiennement. Chaque date de clôture, le gestionnaire examine et approuve toutes les évaluations de la juste valeur classées au niveau 3. Un comité d'évaluation se réunit tous les trimestres afin d'examiner en détail les évaluations des placements détenus par les Mandats, dont les évaluations classées au niveau 3.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier, comme un titre à revenu fixe ou un contrat dérivé, ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec le Mandat. La valeur des titres à revenu fixe et des dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille tient compte de la solvabilité de l'émetteur et correspond donc au risque maximal de crédit auquel les Mandats sont exposés.

Certains Mandats peuvent investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou par un gouvernement provincial canadien, des obligations de banques à charte ou de sociétés de fiducie canadiennes et du papier commercial assortis de notes de crédit reconnues. Le risque de défaut sur ces titres à revenu fixe à court terme est réputé faible, leur notation s'établissant principalement à A-1 (faible) ou à une note plus élevée (selon S&P Global Ratings, une division de S&P Global, ou selon une note équivalente accordée par un autre service de notation).

Les notes des obligations apparaissant dans la sous-section *Risque de crédit* de la section *Risques liés aux instruments financiers* des Mandats représentent des notes recueillies et publiées par des fournisseurs tiers reconnus. Ces notes utilisées par le gestionnaire, bien qu'obtenues de fournisseurs compétents et reconnus pour leurs services de notation d'obligations, peuvent différer de celles utilisées directement par le conseiller en valeurs. Les notes utilisées par le conseiller en valeurs pourraient être plus ou moins élevées que celles utilisées pour les informations à fournir concernant les risques dans les états financiers, conformément aux lignes directrices en matière de politique de placement du conseiller en valeurs.

Les Mandats peuvent participer à des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit lié aux opérations de prêt de titres est limité, car la valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie par les Mandats relativement à ces opérations correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés. La garantie et les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché chaque jour ouvrable. De plus amples renseignements sur les garanties et les titres prêtés se trouvent aux notes des états de la situation financière et à la note 2k.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des taux de change. Cela vient du fait que les Mandats peuvent investir dans des titres libellés ou négociés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation des Mandats.

Risque de taux d'intérêt

Le prix d'un titre à revenu fixe augmente généralement lorsque les taux d'intérêt diminuent et baisse lorsque les taux d'intérêt augmentent. C'est ce qu'on appelle le risque de taux d'intérêt. Les prix des titres à revenu fixe à long terme fluctuent généralement davantage en réaction à des variations des taux d'intérêt que les prix des titres à revenu fixe à court terme. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme assortis d'une durée jusqu'à l'échéance de moins de un an, ces placements ne sont habituellement pas exposés à un risque important que leur valeur fluctue en réponse aux changements des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Les Mandats sont exposés à des rachats en trésorerie quotidiens visant des parts rachetables. De façon générale, les Mandats conservent suffisamment de positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie pour maintenir une liquidité appropriée. Toutefois, le risque d'illiquidité comprend également la capacité de vendre un actif au comptant facilement et à un prix équitable. Certains titres ne sont pas liquides en raison de restrictions juridiques sur leur revente, de la nature du placement ou simplement d'un manque d'acheteurs intéressés pour un titre ou un type de titre donné. Certains titres peuvent devenir moins liquides en raison de fluctuations de la conjoncture des marchés, comme des variations des taux d'intérêt ou la volatilité des marchés, qui pourraient empêcher un Mandat de vendre ces titres rapidement ou à un prix équitable. La difficulté à vendre des titres pourrait entraîner une perte ou une diminution du rendement pour le Mandat.

Autres risques de prix/de marché

Les autres risques de prix/de marché sont les risques que la valeur des placements fluctue en raison des variations de la conjoncture de marché. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur les tendances du marché, comme l'évolution de la conjoncture économique, les variations de taux d'intérêt, les changements politiques et les catastrophes, comme les pandémies ou les désastres qui surviennent naturellement ou qui sont aggravés par les changements climatiques. Les pandémies comme la maladie à coronavirus 2019 (désignée la COVID-19) peuvent avoir une incidence négative sur les marchés mondiaux et le rendement du Mandat. Tous les placements sont exposés à d'autres risques de prix/de marché.

Conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine

L'intensification du conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine a entraîné une volatilité et une incertitude importantes dans les marchés des capitaux. Les pays membres de l'OTAN, de l'Union européenne et du G7, dont le Canada, ont imposé des sanctions sévères et coordonnées contre la Russie. Des mesures restrictives ont également été imposées par la Russie. Ces mesures ont donné lieu à des perturbations importantes des activités de placement et des entreprises exerçant des activités en Russie, et certains titres sont devenus non liquides ou ont vu leur valeur diminuer considérablement. L'incidence à long terme sur les normes géopolitiques, les chaînes d'approvisionnement et les évaluations des placements est incertaine.

Au 31 août 2023, les Mandats n'étaient pas exposés aux titres russes ou leur exposition correspondait à moins de 1 % de leur actif net. Il est impossible de déterminer si des mesures supplémentaires seront prises par les gouvernements ou de connaître l'incidence de ces mesures sur les économies, les entreprises et les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. Comme la situation demeure instable, le gestionnaire continue de surveiller l'évolution de la situation ainsi que son incidence sur les stratégies de placement.

c) Opérations de placement, comptabilisation des produits et comptabilisation des profits (pertes) réalisé(e)s et latent(e)s

- i) Chaque achat ou vente d'un actif d'un portefeuille par un Mandat doit être pris en compte dans l'actif net dès que le calcul de l'actif net est effectué pour la première fois après la date à laquelle l'opération lie le Mandat.
- ii) Les intérêts aux fins de distribution présentés aux états du résultat global représentent le versement d'intérêts reçu par les Mandats et comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les Mandats n'amortissent pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations zéro coupon qui sont amorties selon la méthode linéaire.
- iii) Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende.
- iv) Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date de transaction. Les titres négociés en Bourse sont comptabilisés à la juste valeur établie selon le dernier cours, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Les titres de créance sont comptabilisés à la juste valeur, établie selon le dernier cours négocié sur le marché de gré à gré lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les titres non cotés sont comptabilisés à la juste valeur au moyen de méthodes d'évaluation de la juste valeur déterminées par le gestionnaire dans l'établissement de la juste valeur.
- v) Les profits et pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements correspondants, moins les coûts de transaction.
- vi) Le revenu de placement est la somme des revenus versés au Mandat qui proviennent des titres de fonds de placement détenus par le Mandat.
- vii) Les autres produits représentent la somme de tous les produits autres que ceux qui sont classés séparément dans les états du résultat global, moins les coûts de transaction.

d) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a une intention, soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Le cas échéant, des renseignements additionnels se trouvent au tableau *Conventions de compensation à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Cette annexe présente les dérivés de gré à gré qui peuvent faire l'objet d'une compensation.

e) Titres en portefeuille

Le coût des titres du Mandat est établi de la façon suivante : les titres sont acquis et vendus à un cours négocié pour établir la valeur de la position négociée. La valeur totale acquise représente le coût total du titre pour le Mandat. Lorsque des unités additionnelles d'un titre sont acquises, le coût de ces unités additionnelles est ajouté au coût total du titre. Lorsque des unités d'un titre sont vendues, le coût proportionnel des unités vendues est déduit du coût total du titre. Si le titre fait l'objet d'un remboursement de capital, ce dernier est déduit du coût total du titre. Cette méthode de suivi du coût du titre est connue sous l'appellation « méthode du coût moyen » et le coût total actuel d'un titre est désigné par l'expression « prix de base rajusté » ou « PBR » du titre. Les coûts de transaction engagés au moment des opérations sur portefeuille sont exclus du coût moyen des placements et sont constatés immédiatement au poste Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et présentés à titre d'élément distinct des charges dans les états financiers.

L'écart entre la juste valeur des titres et leur coût moyen, moins les coûts de transaction, représente la plus-value (moins-value) latente de la valeur des placements du portefeuille. La variation de la plus-value (moins-value) latente des placements pour la période visée est incluse dans les états du résultat global.

Les placements à court terme sont présentés à leur coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur, dans l'inventaire du portefeuille. Les intérêts courus sur les obligations sont présentés distinctement dans les états de la situation financière.

f) Opérations de change

La valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Mandats, aux taux courants en vigueur à chaque date d'évaluation.

Les achats et les ventes de placements, ainsi que les produits et les charges, sont convertis en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Mandat, aux taux de change en vigueur à la date des opérations en question. Les profits ou les pertes de change sur les placements et les opérations donnant lieu à un revenu sont inscrits dans les états du résultat global, respectivement à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change et à titre de revenu.

g) Contrats de change à terme

Les Mandats peuvent conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture ou autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

La variation de la juste valeur des contrats de change à terme est comprise dans les actifs dérivés et les passifs dérivés dans les états de la situation financière et constatée au poste Augmentation (diminution) de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés au cours de la période considérée dans les états du résultat global.

Le profit ou la perte découlant de l'écart entre la valeur du contrat de change à terme initial et la valeur de ce contrat à la clôture ou à la livraison est réalisé et comptabilisé à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change pour les Mandats qui utilisent les contrats de change à terme à des fins de couverture ou à titre de profit (perte) sur dérivés pour les Mandats qui n'utilisent pas ces contrats à des fins de couverture.

h) Contrats à terme standardisés

Les Mandats peuvent conclure des contrats à terme standardisés à des fins de couverture ou autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Notes des états financiers

Les dépôts de garantie auprès des courtiers relativement aux contrats à terme standardisés sont inclus dans le montant de la marge dans les états de la situation financière. Toute variation du montant de la marge est réglée quotidiennement et incluse dans les montants à recevoir pour les titres en portefeuille vendus ou dans les montants à payer pour les titres en portefeuille achetés dans les états de la situation financière.

L'écart entre la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation et la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation précédente est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés dans les états du résultat global.

i) Options

Les Mandats peuvent conclure des contrats d'option à des fins de couverture ou autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les primes versées sur les options d'achat et les options de vente position acheteur sont constatées dans les actifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière. Lorsqu'une option d'achat position acheteur arrive à échéance, le Mandat subit une perte correspondant au coût de l'option. Pour une opération de liquidation, le Mandat réalise un profit ou une perte selon que le produit est supérieur ou inférieur au montant de la prime payée lors de l'achat.

À l'exercice d'une option d'achat position acheteur, le coût du titre acheté est majoré du montant de la prime payée au moment de l'achat.

Les primes touchées sur les options position vendeur sont constatées dans les passifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière à titre de diminution initiale de la valeur des placements. Les primes reçues sur les options position vendeur qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont constatées à titre de profits réalisés et présentées au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés dans les états du résultat global. Pour une opération de liquidation, si le coût pour dénouer l'opération est supérieur à la prime reçue, le Mandat comptabilise une perte réalisée. Par contre, si la prime reçue lorsque l'option a été vendue est supérieure au montant payé, le Mandat comptabilise un profit réalisé qui est présenté à titre de profit net (perte nette) à la vente de placements et de dérivés. Si une option de vente position vendeur est exercée, le coût du titre livré est réduit du montant des primes reçues au moment où l'option a été vendue.

j) Swaps

Les Mandats peuvent conclure des swaps à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les Mandats peuvent conclure des swaps, soit au moyen d'échanges permettant la compensation et le règlement, soit avec des institutions financières désignées comme contreparties. Les swaps conclus avec des contreparties exposent les Mandats à un risque de crédit à l'égard des contreparties ou des garants. Les Mandats ne concluent des swaps qu'avec des contreparties ayant une notation désignée.

Le montant à recevoir (ou à payer) sur les swaps est constaté comme un actif dérivé ou un passif dérivé dans les états de la situation financière sur la durée de vie des contrats. Les profits latents sont présentés comme un actif et les pertes latentes, comme un passif dans les états de la situation financière. Un profit ou une perte réalisé est comptabilisé à la résiliation anticipée ou partielle et à l'échéance du swap, et est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés. Toute variation du montant à recevoir (ou à payer) sur un swap est constatée comme une variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés dans les états du résultat global. Des renseignements sur les swaps en vigueur à la fin de la période figurent à la section *Actifs et passifs dérivés – swaps* de l'inventaire du portefeuille des Mandats applicables.

k) Prêt de titres

Un Mandat peut prêter des titres en portefeuille afin de dégager des revenus supplémentaires qui sont présentés dans les états du résultat global. Les actifs prêtés d'un Mandat ne peuvent dépasser 50 % de la juste valeur de l'actif de ce Mandat (compte non tenu du bien affecté en garantie des titres prêtés). Selon les exigences du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*, la garantie minimale permise est de 102 % de la valeur de marché des titres prêtés.

Une garantie peut se composer de ce qui suit :

- i) Trésorerie.
- ii) Titres admissibles.
- iii) Des lettres de crédit irrévocables émises par une institution financière canadienne qui n'est ni la contrepartie du Mandat dans l'opération ni une société du même groupe que celle-ci, pour autant que ses titres de créance notés comme dette à court terme par une agence de notation désignée, ou un membre du même groupe que l'agence de notation désignée, aient une notation désignée.
- iv) Les titres qui sont immédiatement convertibles en titres du même émetteur, de la même catégorie ou du même type et de la même durée que les titres prêtés, ou échangeables contre de tels titres.

La juste valeur des titres prêtés est établie à la clôture d'une date d'évaluation, et toute garantie additionnelle exigée est livrée au Mandat le jour ouvrable suivant. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille et figurent aux états de la situation financière, dans la valeur totale des placements (actifs financiers non dérivés), à la juste valeur. Le cas échéant, les opérations de prêt de titres d'un Mandat sont présentées dans la note intitulée *Prêt de titres* des états de la situation financière.

Selon le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, il est nécessaire de présenter un rapprochement du revenu brut tiré des opérations de prêt de titres des Mandats et du revenu tiré des opérations de prêt de titres présenté dans les états du résultat global des Mandats. Le montant brut décollant des opérations de prêt de titres comprend les intérêts versés sur la garantie, les retenues d'impôt déduites, les honoraires payés à l'agent chargé des prêts des Mandats et le revenu tiré du prêt de titres reçu par les Mandats. S'il y a lieu, le rapprochement se trouve dans les notes des états du résultat global des Mandats.

l) Prises en pension de titres

Les soldes de trésorerie non investis peuvent être investis dans des opérations de prise en pension de titres.

Dans le cadre de prises en pension de titres, des titres gouvernementaux canadiens ou provinciaux sont achetés d'une contrepartie qui accepte de racheter les titres à un prix plus élevé à une date future déterminée. La différence de prix est présentée à titre de revenus d'intérêt. Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne s'acquitte pas de son obligation de racheter le titre. Le risque est géré par le recours à des contreparties jugées acceptables par le gestionnaire et par la réception des titres comme garantie. La valeur de la garantie doit correspondre à au moins 102 % de la valeur marchande quotidienne de la trésorerie investie. Toutes les prises en pension de titres en cours à la fin de la période sont présentées à l'inventaire du portefeuille.

m) Mandats à catégories multiples

Chaque Mandat peut émettre un nombre illimité de catégories de parts. Les gains ou les pertes en capital réalisés ou latents, les produits et les charges communes (autres que les frais d'administration fixes et les frais de gestion) du Mandat sont attribués aux porteurs de parts chaque date d'évaluation proportionnellement à la valeur liquidative respective du jour précédent, laquelle tient compte des opérations effectuées par le porteur de parts ce jour-là, pour chaque catégorie de parts à la date de l'attribution. Les frais d'administration fixes et les frais de gestion n'ont pas besoin d'être attribués.

n) Prêts et créances, autres actifs et passifs

Les prêts et créances et autres actifs et passifs sont comptabilisés au coût, qui s'approche de leur juste valeur, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables qui est présenté à la valeur de rachat.

o) Légende des abréviations

Voici les abréviations (conversion de devises et autres) qui peuvent être utilisées dans l'inventaire du portefeuille :

Abréviations des devises

AED	– Dirham des Émirats arabes unis	JPY	– Yen japonais
ARS	– Peso argentin	KES	– Shilling kényan
AUD	– Dollar australien	KRW	– Won sud-coréen
BRL	– Réal brésilien	MXN	– Peso mexicain
CAD	– Dollar canadien	MYR	– Ringgit malais
CHF	– Franc suisse	NOK	– Couronne norvégienne
CLP	– Peso chilien	NZD	– Dollar néo-zélandais
CNY	– Renminbi chinois	PHP	– Peso philippin
COP	– Peso colombien	PLN	– Zloty polonais
CZK	– Couronne tchèque	RON	– Leu roumain
DKK	– Couronne danoise	RUB	– Rouble russe
EUR	– Euro	SEK	– Couronne suédoise
GBP	– Livre sterling	SGD	– Dollar de Singapour
HKD	– Dollar de Hong Kong	THB	– Baht thaïlandais
HUF	– Forint hongrois	TRY	– Nouvelle livre turque
IDR	– Rupiah indonésienne	TWD	– Dollar de Taïwan
ILS	– Shekel israélien	USD	– Dollar américain
INR	– Roupie indienne	ZAR	– Rand sud-africain

Autres abréviations

CAAÉ	– Certificat américain d'actions étrangères	iUnits	– Parts indicelles
CDA	– Certificats de dépôt autrichien	LEPOs	– Options de vente à bas prix d'exercice
OVC	– Obligation à valeur conditionnelle internationale	MSCI	– Indice Morgan Stanley Capital
FNB	– Fonds négocié en Bourse	OPALS	– Portefeuilles optimisés sous forme de titres cotés
CIAÉ	– Certificat international d'actions étrangères	PERLES	– Rendement lié à des titres participatifs
IPN	– Billet de participation internationale	FPI	– Fiducie de placement immobilier
iShares	– Actions indicelles	CSAÉ	– Certificat suédois d'actions étrangères

p) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part de chaque catégorie est obtenue en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions), présentée dans les états du résultat global, par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Évaluation des placements

La date d'évaluation (désignée la *date d'évaluation*) d'un Mandat correspond à un jour ouvrable du siège social du gestionnaire. Le gestionnaire peut, à son gré, fixer d'autres dates d'évaluation. La valeur des placements ou des actifs d'un Mandat est calculée comme suit :

a) Trésorerie et autres actifs

La trésorerie, les débiteurs, les dividendes à recevoir, les distributions à recevoir et les intérêts à recevoir sont évalués à la juste valeur ou à leur coût comptabilisé, plus ou moins les variations de change survenues entre le moment où l'actif a été comptabilisé par le Mandat et la date d'évaluation actuelle, qui se rapproche de la juste valeur.

Les placements à court terme (instruments du marché monétaire) sont évalués à la juste valeur.

b) Obligations, débetures et autres titres de créance

Les obligations, débetures et autres titres de créance sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours fourni par un fournisseur reconnu à la clôture des opérations à une date d'évaluation donnée, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour, le gestionnaire déterminera alors le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

c) Titres cotés en Bourse, titres non cotés en Bourse et juste valeur des titres étrangers

Les titres cotés ou négociés en Bourse sont évalués à la juste valeur selon le dernier cours, lorsque le dernier cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour, ou, s'il n'y a pas de cours négocié en Bourse ou lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour et dans le cas de titres négociés sur un marché de gré à gré, à la juste valeur telle qu'elle est déterminée par le gestionnaire comme base d'évaluation appropriée. Dans un tel cas, une juste valeur est établie par le gestionnaire pour déterminer la valeur actuelle. Si des titres sont intercotés ou négociés sur plus d'une Bourse ou d'un marché, le gestionnaire a recours au marché principal ou à la Bourse principale pour déterminer la juste valeur de ces titres.

La juste valeur des parts de chaque fonds commun de placement dans lequel un Mandat investit est établie au moyen de la valeur liquidative la plus récente déterminée par le fiduciaire ou le gestionnaire du fonds commun de placement à la date d'évaluation.

Les titres non cotés en Bourse sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours tel qu'il est fixé par un courtier reconnu, ou le gestionnaire peut décider d'un prix qui reflète plus précisément la juste valeur de ces titres, s'il estime que le dernier cours ne reflète pas la juste valeur.

L'évaluation à la juste valeur est conçue pour éviter les cours périmés et pour fournir une juste valeur plus exacte, et elle peut servir de dissuasion contre les opérations nuisibles à court terme ou excessives effectuées dans le Mandat. Lorsque des titres cotés ou négociés en Bourse ou sur un marché qui ferme avant les marchés ou les Bourses d'Amérique du Nord ou d'Amérique du Sud sont évalués par le gestionnaire à leur juste valeur marchande, plutôt qu'à leurs cours cotés ou publiés, les cours des titres utilisés pour calculer l'actif net ou la valeur liquidative du Mandat peuvent différer des cours cotés ou publiés de ces titres.

d) Dérivés

Les positions longues sur options, les titres assimilables à des titres de créance et les bons de souscription inscrits sont évalués à la juste valeur au moyen du dernier cours inscrit à leur Bourse principale ou fourni par un courtier reconnu pour ces titres, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour et la notation de chaque contrepartie (attribuée par Standard & Poor's, division de McGraw-Hill Financial, Inc.) est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

Lorsqu'une option est vendue par un Mandat, la prime qu'il reçoit est comptabilisée en tant que passif évalué à un montant égal à la valeur actuelle de l'option qui aurait pour effet de liquider la position. La différence résultant d'une réévaluation est considérée comme un profit ou une perte latent(e) sur placement; le passif est déduit lors du calcul de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Mandat. Les titres visés par une option de vente, le cas échéant, sont évalués de la façon décrite ci-dessus pour les titres cotés.

Les contrats à terme standardisés, les contrats à terme et les swaps sont évalués à la juste valeur selon le profit ou la perte, le cas échéant, qui serait réalisé(e) à la date d'évaluation, si la position dans les contrats à terme standardisés, les contrats à terme ou les swaps était liquidée.

La marge payée ou déposée à l'égard de swaps et de contrats à terme est inscrite comme un débiteur, et une marge constituée d'actifs autres que la trésorerie est désignée comme détenue à titre de sûreté.

Les autres instruments dérivés et les marges sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

e) Titres à négociation restreinte

Les titres à négociation restreinte acquis par un Mandat sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

Notes des états financiers

f) Autres titres

Tous les autres placements des Mandats sont évalués à la juste valeur conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières, le cas échéant, au moyen de techniques d'évaluation à la juste valeur qui reflètent plus précisément la valeur actuelle établie par le gestionnaire.

Le gestionnaire établit la valeur d'un titre ou d'un autre bien d'un Mandat pour lequel aucun cours n'est disponible ou pour lequel le cours ne reflète pas adéquatement la juste valeur en l'évaluant à sa juste valeur. Dans de tels cas, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation à la juste valeur qui reflètent plus précisément la juste valeur établie par le gestionnaire.

4. Participations dans les fonds sous-jacents

Les Mandats peuvent investir dans d'autres fonds d'investissement (désignés les *fonds sous-jacents*). Chaque fonds sous-jacent investit dans un portefeuille d'actifs dans le but de réaliser des rendements sous forme de revenu de placement et une plus-value du capital pour le compte de ses porteurs de parts. Chaque fonds sous-jacent finance ses activités surtout par l'émission de parts rachetables, lesquelles sont remboursables au gré du porteur de parts et donnent droit à la quote-part de l'actif net du fonds sous-jacent. Les participations des Mandats dans les fonds sous-jacents détenues sous forme de parts rachetables sont présentées à l'inventaire du portefeuille à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale des Mandats à ces placements. Les participations des Mandats dans les fonds sous-jacents à la fin de l'exercice précédent sont présentées à la section *Risques liés aux instruments financiers – Risque de concentration* dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Les distributions tirées des fonds sous-jacents sont inscrites à l'état du résultat global à titre de revenu de placement. Les profits (pertes) réalisés(e)s et la variation des profits (pertes) latent(e)s provenant des fonds sous-jacents sont également présentés aux états du résultat global. Les Mandats ne fournissent pas d'autre soutien important aux fonds sous-jacents que ce soit d'ordre financier ou autre.

Le cas échéant, le tableau *Participations dans des fonds sous-jacents* est présenté dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* et fournit des renseignements supplémentaires sur les placements des Mandats dans les fonds sous-jacents lorsque les participations représentent plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

5. Parts rachetables émises et en circulation

Chaque Mandat est autorisé à détenir un nombre illimité de catégories de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Les parts en circulation représentent l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables des Mandats. Chaque part est sans valeur nominale, et la valeur de chaque part correspond à la valeur liquidative qui est déterminée chaque date d'évaluation. Le règlement du coût des parts émises est effectué conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières applicables au moment de l'émission. Les distributions effectuées par les Mandats et réinvesties par les porteurs de parts en parts additionnelles sont également considérées comme des parts rachetables émises par les Mandats.

Les parts sont rachetées à la valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de chaque catégorie de parts du Mandat. Le droit de faire racheter des parts d'un Mandat peut être suspendu sur approbation des autorités canadiennes en valeurs mobilières ou lorsque la négociation normale est suspendue à une Bourse de valeurs, d'options ou de contrats à terme au Canada ou à l'étranger où sont négociés les titres ou les instruments dérivés qui constituent plus de 50 % de la valeur ou de l'exposition sous-jacente du total de l'actif du Mandat, à l'exclusion du passif du Mandat, et lorsque ces titres ou ces instruments dérivés ne sont pas négociés à une autre Bourse qui représente une option raisonnablement pratique pour le Mandat, ou si, dans le cas du Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC (*auparavant le Mandat privé d'actions américaines neutre en devises Renaissance*), le fonds sous-jacent dont il suit le rendement a suspendu les rachats. Les Mandats ne sont pas soumis, en vertu de règles externes, à des exigences concernant leur capital.

Le capital reçu par les Mandats est utilisé dans le cadre du mandat de placement des Mandats. Cela peut inclure, pour tous les Mandats, la capacité d'avoir les liquidités nécessaires pour répondre aux besoins de rachat de parts à la demande des porteurs de parts.

La variation des parts émises et en circulation pour les exercices clos les 31 août 2023 et 2022 est présentée dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

6. Frais de gestion, frais d'administration fixes et charges d'exploitation

Les frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative des Mandats, sont calculés quotidiennement et payés mensuellement. Les frais de gestion sont payés au gestionnaire en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services. Les frais de publicité et de promotion, les charges indirectes liées aux activités du gestionnaire, les commissions de suivi et les honoraires des sous-conseillers en valeurs sont payés par le gestionnaire à partir des frais de gestion reçus des Mandats.

Les frais de gestion annuels maximum exprimés en pourcentage de la valeur liquidative moyenne pour chaque catégorie de parts du Mandat sont présentés dans la note *Taux maximum des frais de gestion facturables* des états du résultat global. Pour les parts des catégories O et OH, les frais de gestion négociés sont payés par les porteurs de parts, ou selon leurs instructions, ou par les courtiers ou les gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts.

Le gestionnaire paie les charges d'exploitation des Mandats (autres que les frais des fonds) relativement à chaque catégorie de parts émises, à l'exception des parts de catégories O et OH, en contrepartie du paiement, par les Mandats, de frais d'administration fixes au gestionnaire relativement à ces catégories de parts (désignés les *frais d'administration fixes*). Le gestionnaire paie les charges d'exploitation du Mandat qui ne sont pas des frais des fonds attribués aux parts de catégories O et OH du Mandat. Les charges d'exploitation (autres que les frais des fonds) peuvent comprendre, sans s'y limiter, les charges d'exploitation et les frais d'administration; les frais réglementaires; les honoraires des auditeurs et les frais juridiques; les honoraires du fiduciaire, les frais de garde et de dépôt et les honoraires des agents; et les frais de service aux investisseurs et les frais liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus, aux aperçus des fonds et aux autres rapports. Les frais d'administration fixes correspondront à un pourcentage précisé de la valeur liquidative de chaque catégorie de parts des Mandats, calculés et accumulés chaque jour et payés chaque mois. Les frais d'administration fixes facturés à chaque catégorie des Mandats sont présentés à la note intitulée *Frais d'administration fixes* des états du résultat global. Les frais d'administration fixes payables par les Mandats pourraient, au cours d'une période donnée, être supérieurs ou inférieurs aux dépenses que nous engageons dans le cadre de la prestation des services aux Mandats.

Outre les frais de gestion et les frais d'administration fixes, les Mandats sont responsables des frais des fonds, qui comprennent, sans s'y limiter, l'ensemble des frais et charges relatifs au comité d'examen indépendant et les dépenses relatives aux emprunts et aux intérêts. Les frais d'opération, qui peuvent comprendre les frais de courtage, les marges, les commissions et les autres frais d'opération sur valeurs mobilières, sont également payés par les Mandats.

Le gestionnaire peut, dans certains cas, renoncer à la totalité ou à une partie des frais d'administration fixes payés par les Mandats. La décision de renoncer aux frais d'administration fixes ou de les absorber en totalité ou en partie est à la discrétion du gestionnaire et cette décision pourrait se poursuivre indéfiniment ou être résiliée en tout temps sans préavis aux porteurs de parts. Les charges d'exploitation, qu'elles soient payables par le gestionnaire ou par les Mandats dans le cadre des frais des fonds, peuvent comprendre des services fournis par le gestionnaire ou les membres de son groupe.

Les frais d'administration fixes pris en charge par le gestionnaire ou les frais de gestion auxquels il a renoncé sont présentés dans les états du résultat global.

Dans certains cas, le gestionnaire peut imputer des frais de gestion à un Mandat qui sont inférieurs aux frais de gestion qu'il a le droit d'exiger de certains investisseurs dans un Mandat. L'écart dans le montant des frais de gestion est payé par le Mandat aux investisseurs concernés à titre de distribution de parts additionnelles (désignées les *distributions des frais de gestion*) du Mandat.

Les distributions des frais de gestion sont négociables entre le gestionnaire et l'investisseur et dépendent principalement de l'importance du placement de l'investisseur dans le Mandat. Les distributions des frais de gestion versées aux investisseurs admissibles n'ont pas d'incidence négative sur le Mandat ou sur tout autre investisseur du Mandat. Le gestionnaire peut augmenter ou diminuer le montant des distributions des frais de gestion pour certains investisseurs de temps à autre.

Lorsqu'un Mandat investit dans des parts d'un fonds sous-jacent, le Mandat ne verse pas en double des frais de gestion sur la partie de ses actifs qu'il investit dans des parts du fonds sous-jacent. En outre, le Mandat ne verse pas en double des frais d'acquisition ou des frais de rachat à l'égard de l'achat ou du rachat par ce dernier de parts du fonds sous-jacent. Certains fonds sous-jacents détenus par les Mandats peuvent offrir des distributions des frais de gestion. Ces distributions des frais de gestion d'un fonds sous-jacent seront versées comme il est exigé pour les versements de distributions imposables par un Mandat. Le gestionnaire d'un fonds sous-jacent peut, dans certains cas, renoncer à une partie des frais de gestion d'un fonds sous-jacent ou prendre en charge une partie des charges d'exploitation de ce dernier.

7. Impôt sur le résultat et retenues d'impôt

Tous les Mandats, à l'exception du Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples CIBC (*auparavant le Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples Renaissance*), du Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples CIBC (*auparavant le Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples Renaissance*), du Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC (*auparavant le Mandat privé d'actions américaines neutre en devises Renaissance*) et du Mandat privé d'actions mondiales CIBC (*auparavant le Mandat privé d'actions mondiales Renaissance*), qui sont des fiducies d'investissement à participation unitaire, sont des fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La tranche de leur revenu net et des gains en capital nets réalisés distribuée aux porteurs de parts n'est pas assujettie à l'impôt sur le résultat. De plus, pour tous les Mandats, à l'exception de ceux qui ne sont pas admissibles à titre de fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), l'impôt sur le résultat payable sur les gains en capital nets réalisés non distribués est remboursable en fonction d'une formule établie lorsque les parts des Mandats sont rachetées. Une partie suffisante du revenu net et des gains en capital nets réalisés des Mandats a été ou sera distribuée aux porteurs de parts de sorte qu'aucun impôt n'est payable par les Mandats et, par conséquent, aucune provision pour impôt sur le résultat n'a été constituée dans les états financiers. À l'occasion, un Mandat peut verser des distributions qui dépassent le revenu net et les gains en capital nets qu'il a réalisés. Cette distribution excédentaire est désignée à titre de remboursement de capital et n'est pas imposable entre les mains des porteurs de parts. Cependant, un remboursement de capital réduit le prix moyen des parts des porteurs de parts aux fins fiscales.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pendant 20 ans.

Aux fins de l'impôt sur le résultat, les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment et déduites des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Le cas échéant, les pertes en capital nettes et les pertes autres qu'en capital d'un Mandat sont présentées en dollars canadiens dans la note *Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital* des états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

L'année d'imposition du Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples CIBC (*auparavant le Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples Renaissance*), du Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples CIBC (*auparavant le Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples Renaissance*), du Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC (*auparavant le Mandat privé d'actions américaines neutre en devises Renaissance*) et du Mandat privé d'actions mondiales CIBC (*auparavant le Mandat privé d'actions mondiales Renaissance*) se termine le 31 décembre. Pour tous les autres Mandats, l'année d'imposition se termine le 15 décembre.

Les Mandats sont actuellement assujettis à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces produits et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

8. Commissions de courtage et honoraires

Le total des commissions versées par les Mandats aux courtiers relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Mandat. Lors de l'attribution des activités de courtage, le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs des Mandats peuvent se tourner vers la prestation de biens et de services par le courtier ou un tiers, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres (désignés, dans l'industrie, *rabais de courtage*). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs des Mandats à prendre des décisions en matière de placement pour les Mandats ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom des Mandats. Les services sont fournis par le courtier qui effectue la négociation ou par un tiers et payés par ce courtier. Le total des rabais de courtage versés par les Mandats aux courtiers est présenté dans la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Mandat.

Les opérations relatives à des titres à revenu fixe, à d'autres titres et à certains produits dérivés (y compris les contrats à terme) sont effectuées sur le marché de gré à gré, où les participants agissent à titre de mandants. Ces titres sont généralement négociés en fonction du solde net et ne comportent habituellement pas de commissions de courtage, mais comprennent, en règle générale, une marge (soit la différence entre le cours acheteur et le cours vendeur du titre du marché applicable).

Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe et à certains produits dérivés (y compris les contrats à terme) ne peuvent être déterminées et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans les montants. En outre, les rabais de courtage ne comprennent que la valeur des services de recherche et d'autres services fournis par un tiers au conseiller en valeurs et aux sous-conseillers en valeurs, la valeur des services fournis aux sous-conseillers en valeurs par le courtier ne pouvant être déterminée. Quand ces services sont offerts à plus d'un Mandat, les coûts sont répartis entre ces Mandats en fonction du nombre d'opérations ou d'autres facteurs justes, tels qu'ils sont déterminés par le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs.

9. Opérations entre parties liées

Les rôles et responsabilités de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (désignée la *Banque CIBC*) et des membres de son groupe, en ce qui a trait aux Mandats, se résument comme suit et sont assortis des frais et honoraires (collectivement, désignés les *frais*) décrits ci-après. Les Mandats peuvent détenir des titres de la Banque CIBC. La Banque CIBC et les membres de son groupe peuvent également prendre part à des placements d'émetteurs ou accorder des prêts à des émetteurs dont les titres peuvent figurer dans le portefeuille des Mandats, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Mandats en agissant à titre de mandant, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Mandats au nom d'un autre fonds d'investissement géré par la Banque CIBC ou un membre de son groupe ou qui ont agi à titre de contrepartie dans les opérations sur dérivés. Les frais de gestion à payer et les autres charges à payer inscrits aux états de la situation financière sont généralement payables à une partie liée du Mandat.

Gestionnaire, fiduciaire, conseiller en valeurs et sous-conseiller en valeurs des Mandats

Gestion d'actifs CIBC inc. (désignée *GACI*), filiale en propriété exclusive de la Banque CIBC, agit en qualité de gestionnaire, de fiduciaire et de conseiller en valeurs de chacun des Mandats.

En outre, le gestionnaire prend les dispositions nécessaires relativement aux services administratifs des Mandats (autres que les services de publicité et services promotionnels qui relèvent du gestionnaire), aux services juridiques, aux services aux investisseurs et aux frais liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus et aux autres rapports. Le gestionnaire est l'agent comptable des registres et l'agent des transferts des Mandats et fournit tous les autres services administratifs requis par les Mandats ou en assure la prestation. Le gestionnaire paie les charges d'exploitation des Mandats (autres que les frais des fonds) qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, les charges d'exploitation et les frais d'administration; les frais réglementaires; les honoraires des auditeurs et les frais juridiques; les honoraires du fiduciaire, les frais de garde et de dépôt et les honoraires des agents; et les frais de service aux investisseurs et les frais liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus, aux aperçus des fonds et aux autres rapports, en contrepartie du paiement, par le Mandat, de frais d'administration fixes au gestionnaire. La valeur (incluant toutes les taxes applicables) des frais d'administration fixes que le gestionnaire a reçus du Mandat est présentée dans les états du résultat global à titre de frais d'administration fixes.

Ententes et rabais de courtage

Le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs prennent des décisions, notamment sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que sur la négociation des commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille, à certains produits dérivés et à l'exécution des opérations sur portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par les sous-conseillers à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp., toutes deux filiales de la Banque CIBC. Le total des commissions versées aux courtiers liés relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Mandat.

Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp. peuvent aussi réaliser des marges à la vente de titres à revenu fixe, d'autres titres et de certains produits dérivés aux Mandats. Les courtiers, y compris Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp., peuvent fournir des biens et des services, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres, au conseiller en valeurs ou aux sous-conseillers en valeurs qui traitent les opérations de courtage par leur entremise (désignés, dans l'industrie, *rabais de courtage*). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour les Mandats ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom des Mandats. Les services sont fournis par le courtier qui effectue la négociation ou par un tiers et payés par ce courtier. Comme le prévoient les conventions du conseiller en valeurs et des sous-conseillers en valeurs, ces rabais de courtage sont conformes aux lois applicables. Les frais de garde directement liés aux opérations sur portefeuille engagés par un Mandat, ou une partie du Mandat, pour lequel GACI est le conseiller sont payés par GACI ou encore par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI. Le total des rabais de courtage versés par les Mandats aux courtiers liés est présenté dans la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Mandat.

Notes des états financiers

Dépositaire

La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire des Mandats (désignée le *dépositaire*). Le dépositaire détient les liquidités et les titres pour les Mandats et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités ou titres qu'il peut détenir. Le dépositaire fournit également d'autres services aux Mandats, notamment la tenue des dossiers et le traitement des opérations de change. Les frais et les marges pour les services rendus par le dépositaire sont payés par le gestionnaire en contrepartie de l'imputation par les Mandats de frais d'administration fixes. La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans le dépositaire.

Fournisseur de services

La Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon (désignée *STM CIBC*) fournit certains services aux Mandats, y compris des services de comptabilité, d'information financière, de prêts de titres et d'évaluation de portefeuille. La Banque CIBC détient indirectement une participation de 50 % dans STM CIBC. Le gestionnaire paie les frais de garde (incluant toutes les taxes applicables) à la Compagnie Trust CIBC Mellon, et les frais de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille (incluant toutes les taxes applicables) sont payés à STM CIBC, et le gestionnaire facture des frais d'administration fixes aux Mandats. Le cas échéant, des honoraires liés aux prêts de titres sont déduits des produits reçus par les Mandats.

10. Opérations de couverture

Certains titres libellés en devises ont fait l'objet d'une couverture totale ou partielle à l'aide de contrats de change à terme dans le cadre des stratégies de placement des Mandats. Ces couvertures sont indiquées par un numéro de référence dans l'inventaire du portefeuille et un numéro de référence correspondant dans le tableau *Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme*.

11. Garantie sur certains dérivés visés

Des placements à court terme peuvent être utilisés comme garantie pour des contrats à terme standardisés ou des swaps en cours auprès de courtiers.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts de

Mandat privé de revenu ultra court terme CIBC (*auparavant Mandat privé de revenu ultra court terme Renaissance*)

Mandat privé de revenu fixe canadien CIBC (*auparavant Mandat privé de revenu fixe canadien Renaissance*)

Mandat privé de revenu fixe multisectoriel CIBC (*auparavant Mandat privé de revenu fixe multisectoriel Renaissance*)

Mandat privé d'obligations mondiales CIBC (*auparavant Mandat privé d'obligations mondiales Renaissance*)

Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples CIBC (*auparavant Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples Renaissance*)

Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples CIBC (*auparavant Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples Renaissance*)

Mandat privé de revenu d'actions CIBC (*auparavant Mandat privé de revenu d'actions Renaissance*)

Mandat privé d'actions canadiennes CIBC (*auparavant Mandat privé d'actions canadiennes Renaissance*)

Mandat privé d'actions américaines CIBC (*auparavant Mandat privé d'actions américaines Renaissance*)

Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC (*auparavant Mandat privé d'actions américaines neutre en devises Renaissance*)

Mandat privé d'actions internationales CIBC (*auparavant Mandat privé d'actions internationales Renaissance*)

Mandat privé d'actions mondiales CIBC (*auparavant Mandat privé d'actions mondiales Renaissance*)

Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC (*auparavant Mandat privé d'actions des marchés émergents Renaissance*)

Mandat privé d'actifs réels CIBC (*auparavant Mandat privé d'actifs réels Renaissance*)

(collectivement, les « Mandats »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers des Mandats, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 août 2023 et 2022 et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Mandats aux 31 août 2023 et 2022 ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates conformément aux Normes internationales d'information financière (désignées les IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants des Mandats conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement des Mandats. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement des Mandats avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque Mandat à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider les Mandats ou de cesser leur activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière des Mandats.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne des Mandats;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des Mandats à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener les Mandats à cesser leur exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Toronto, Canada
21 novembre 2023

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



GESTION
D'ACTIFS CIBC

Gestion d'actifs CIBC inc.

1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 3200
Montréal (Québec)
H3B 4W5

1 888 888-3863

www.investissementsrenaissance.ca

info@gestiondactifscibc.com

Gestion d'actifs CIBC inc., gestionnaire et fiduciaire du Mandat, est une filiale en propriété exclusive de la Banque Canadienne Impériale de Commerce. Veuillez lire le prospectus simplifié du Mandat avant d'investir. Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié, composez le 1 888 888-3863, envoyez un courriel à info@gestiondactifscibc.com ou parlez-en à votre conseiller.

Le logo CIBC et « Gestion d'actifs CIBC » sont des marques de commerce de la Banque CIBC, utilisées sous licence.